

Développement économique
Innovation | Exportation



Rapport annuel de gestion **2006-2007**





Rapport annuel de gestion **2006-2007**



**La présente publication a été réalisée par le personnel du Ministère
et peut être consultée dans le site www.mdeie.gouv.qc.ca.**

Dépôt légal – Octobre 2007
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

Format imprimé:
ISBN : 978-2-550-50957-8

Format pdf :
ISBN : 978-2-550-50958-5

© Gouvernement du Québec, 2007

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles,
sont interdites sans l'autorisation des auteurs de cette publication.

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

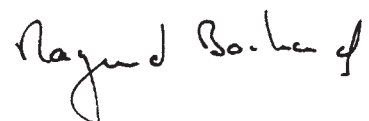
C'est avec plaisir que je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, conformément aux modalités de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport traite des résultats atteints en regard des engagements du Ministère, dont ceux inscrits dans le Plan stratégique 2005-2008 et dans la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes. Les réalisations présentées témoignent du leadership du Ministère dans les avancées en matière de développement économique, de recherche, d'innovation et d'exportation.

Je tiens à remercier l'équipe du Ministère pour ses compétences et son dévouement dans l'accomplissement de sa mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation



Raymond Bachand

Octobre 2007



Monsieur Raymond Bachand
Ministre du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville
Québec

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux de vous soumettre le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation.

Ce rapport présente les résultats atteints en fonction du Plan stratégique 2005-2008, du Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007 et de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes. De plus, il traite de la gestion des ressources et des exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte.

Veuillez noter que j'ai pris les mesures nécessaires afin que le contenu du rapport reflète fidèlement la réalité. À ce titre, une déclaration du Comité exécutif du Ministère atteste que les données s'y trouvant ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables. Dans cette même optique, les données ont été examinées par la Direction de la vérification interne.

Je remercie l'ensemble du personnel du Ministère, pour ses compétences, son engagement et sa contribution à l'atteinte des résultats et à l'offre de service de qualité à nos clientèles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre,



Gilles Demers
Octobre 2007



DÉCLARATION SUR LA FIABILITÉ DES DONNÉES

La responsabilité de la fiabilité des résultats et des renseignements contenus dans le présent rapport annuel de gestion relève du sous-ministre ainsi que des membres du Comité exécutif du Ministère.

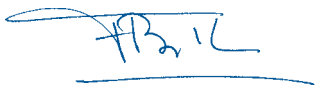
À notre avis, les données et les renseignements présentés dans ce rapport ainsi que les contrôles afférents sont fiables. Ils correspondent à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2007.



Gilles Demers
Sous-ministre



Mario Bouchard
Sous-ministre adjoint aux affaires économiques régionales



François Bouilhac
Sous-ministre adjoint aux affaires économiques internationales



Georges Boulet
Secrétaire général



Pierre Buist
Directeur général des communications et des services à la clientèle



Madeleine Caron
Sous-ministre adjointe à l'industrie et au commerce



Louis Gilles Picard
Directeur général des services à la gestion



Geneviève Tanguay
Sous-ministre adjointe à la recherche, à l'innovation, à la science et à la société



Christyne Tremblay
Sous-ministre adjointe par intérim aux politiques et aux sociétés d'État

RAPPORT DE VALIDATION DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Gilles Demers
Sous-ministre

Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

710, place D'Youville
Québec

Monsieur le Sous-ministre,

Nous avons procédé à l'examen de l'information présentée dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. La responsabilité de la fiabilité de cette information incombe à la direction du Ministère.

Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion de vérificateur.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de l'Institut des vérificateurs internes. Les travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie.

Au terme de notre examen, nous concluons que l'information contenue dans le Rapport annuel de gestion 2006-2007 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation nous paraît, à tous égards importants, plausible et cohérente.

Le directeur de la vérification interne,



Guy Lavallée, CA

Octobre 2007

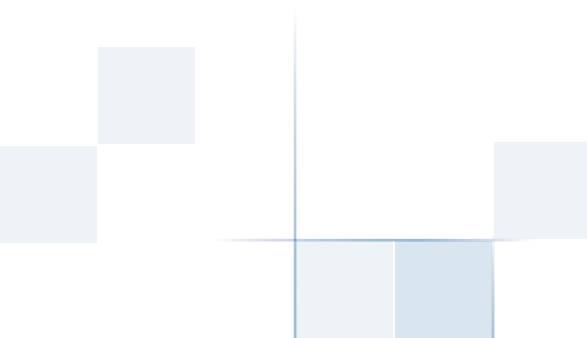


TABLE DES MATIÈRES

PAGE

INTRODUCTION	13
LES FAITS SAILLANTS DE 2006-2007	15
PARTIE I	
LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION	19
1 La mission, les clientèles et les partenaires	19
2 L'organisation interne	20
PARTIE II	
LES RÉSULTATS	21
1 Les résultats liés au Plan stratégique 2005-2008 et au Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007	21
2 Les résultats liés à la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes	44
3 L'évaluation de programme	47
PARTIE III	
L'UTILISATION DES RESSOURCES	51
1 Les ressources humaines	51
2 Les ressources financières	53
3 Les ressources informationnelles et les communications	57
4 Les ressources matérielles	59
PARTIE IV	
LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	61
1 L'allégement réglementaire et administratif	61
2 La politique linguistique	62
3 Le code de déontologie et d'éthique	62
4 L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels	62
5 Le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	63
6 Le Programme d'accès à l'égalité en emploi	66
7 L'administration de certaines lois	69
8 Le développement durable	70
LES SIGLES ET ACRONYMES	71
ANNEXE 1	
Organigramme du Ministère (dans la pochette à la fin du document)	–
ANNEXE 2	
Tableau schématique détaillé du Plan stratégique 2005-2008 (dans la pochette à la fin du document)	–
ANNEXE 3	
Reddition de comptes relative aux actions envisagées du Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007	73
ANNEXE 4	
Tableau schématique de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes (dans la pochette à la fin du document)	–

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LISTE DES FIGURES ET DES GRAPHIQUES

Figure 1	Tableau schématique abrégé du Plan stratégique 2005-2008	22
Figure 2	Répartition des effectifs en place	51
Graphique 1	Évolution de l'effectif total autorisé	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Résultats cumulatifs, depuis la création du FIER en 2004, pour les fonds régionaux	33
Tableau 2	Résultats cumulatifs, depuis la création du FIER en 2004, pour les fonds sectoriels et de démarrage technologique (FIER – Partenaires)	33
Tableau 3	Liste des MRC ayant accès au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles	40
Tableau 4	Retombées prévues des aides financières approuvées par les 94 CLD relevant du Ministère	42
Tableau 5	Répartition des dépenses destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité	52
Tableau 6	Dépenses du Ministère, en 2006-2007 et 2005-2006, selon sa structure budgétaire	53
Tableau 7	Montants versés par le Ministère, en 2006-2007 et 2005-2006, selon les programmes d'aide financière	55
Tableau 8	Comparaison des aides financières versées par le Ministère, pour lesquelles on observe un écart significatif entre 2006-2007 et 2005-2006	56
Tableau 9	Dépenses en ressources informationnelles par catégorie	57
Tableau 10	Fréquentation du site Internet ministériel, de 2004-2005 à 2006-2007	59
Tableau 11	Taux d'embauche des groupes cibles en 2006-2007	66
Tableau 12	Taux d'embauche global des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs	67
Tableau 13	Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	67
Tableau 14	Taux d'embauche des femmes en 2006-2007	68
Tableau 15	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2007	68
Tableau A-1	Actions envisagées du Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007 dans le présent rapport annuel de gestion	75

INTRODUCTION

Le présent rapport annuel de gestion couvre l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007 du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE). Il s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prévu dans la Loi sur l'administration publique (L.R.Q., c A-6.01).

En guise d'introduction, le rapport traite des faits saillants de l'année 2006-2007. La partie I présente le Ministère en regard de sa mission, de ses clientèles et de ses partenaires. Une brève description de son organisation interne est ensuite présentée. Quant à la partie II, elle fait état des résultats obtenus en regard des objectifs du Plan stratégique 2005-2008, des engagements pris dans la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes ainsi que de l'évaluation de programme. La partie III porte sur l'utilisation des ressources humaines, financières, informationnelles et matérielles. Enfin, le rapport rend compte, dans la partie IV, des résultats atteints relativement à des exigences législatives et gouvernementales.

LES FAITS SAILLANTS DE 2006-2007

La situation économique du Québec

- L'économie du Québec en 2006 garde le cap sur la croissance, et ce, en dépit d'une conjoncture de plus en plus exigeante marquée notamment par la montée du dollar et la concurrence accrue des économies émergentes. Les données du PIB réel, les plus récentes pour 2007, s'inscrivent dans cette tendance. L'activité économique du Québec s'accélère au deuxième trimestre et son rythme de croissance surpasse celui observé au Canada.
- Le marché du travail affiche également un bilan positif. Le taux de chômage demeure historiquement bas, ce qui contribue à réduire l'écart avec celui de l'Ontario. De 2,2 points de pourcentage en 2003, cet écart est maintenant de 0,7 point en septembre 2007. Le taux d'emploi se maintient à un sommet inégalé de 61,1 %. Jamais une aussi grande proportion de la population en âge de travailler n'a occupé un emploi au Québec. Depuis 2003, il se situe au-dessus de 60 %.

Les actions mises en œuvre par le Ministère, en 2006-2007, concourent à l'excellence de ces résultats pour l'économie québécoise. Les faits saillants de ces actions sont mentionnés ci-dessous.

- Des stratégies gouvernementales pour le développement économique et régional, la recherche et l'innovation.
- Des montants additionnels investis.
- Des cas concrets de leaderships de concertation et d'intervention.



Ces dossiers majeurs sont décrits dans les paragraphes suivants.

LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, L'AVANTAGE QUÉBÉCOIS

Le Ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale de développement économique, L'Avantage québécois en déployant plusieurs des mesures qui y sont projetées.

Les mesures touchant le Ministère se sont concrétisées par la poursuite du déploiement de l'initiative Projet9 ainsi que par les annonces suivantes :

- la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, Un Québec innovant et prospère;
- la Stratégie pour le développement de toutes les régions, Des moyens accrus, une autonomie renforcée;
- la Stratégie de développement de l'industrie aéronautique.

LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, UN QUÉBEC INNOVANT ET PROSPÈRE

Des investissements additionnels de 888 millions de dollars sur une période de trois ans

L'annonce, en décembre 2006, de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI), Un Québec innovant et prospère a permis des investissements additionnels de 888 millions de dollars sur une période de trois ans. Cette stratégie marque un point tournant dans l'approche québécoise en recherche et en innovation. Elle se distingue par un soutien marqué à la valorisation des résultats de la recherche et au renforcement de la recherche menée en partenariat entre les industries et les universités québécoises et avec les réseaux de recherche internationaux.

La SQRI a été accueillie très favorablement par les acteurs du développement de la recherche et de l'innovation au Québec, tant du milieu des affaires que de celui de la recherche. L'élaboration de cette stratégie s'est notamment appuyée sur la consultation des divers intervenants du secteur, dont ceux représentés par le Conseil de la science et de la technologie et par le Conseil des partenaires de l'innovation. Ce dernier conseil, formé de 20 représentants des universités, des collèges, des entreprises et des régions, a exercé une influence sur le choix des orientations et des priorités de la SQRI.

Parmi les actions concrètes que permettront de réaliser ces nouveaux investissements, il faut noter les faits suivants :

- Les sommes importantes consenties pour les regroupements sectoriels de recherche industrielle permettront à plusieurs secteurs industriels additionnels de se doter d'un outil de développement qui a fait ses preuves.
- La hausse des budgets consentis pour les bourses d'excellence permet de prévoir au cours de la prochaine année l'attribution de près de 300 bourses supplémentaires.
- Au financement prévu dans la SQRI pour Génome Québec, se sont ajoutés des investissements de 10 millions de dollars du gouvernement du Québec annoncés en octobre 2006 pour, entre autres, participer à un consortium international de génomique des populations.
- Aux centres collégiaux de transfert de technologie existants dont le financement est en partie assuré par les investissements de la SQRI, s'ajouteront, au cours de la prochaine année, de nouveaux centres afin de répondre à la forte demande pour ce genre de services.
- L'appui gouvernemental réitéré aux sociétés de valorisation leur permettra de continuer leurs activités et d'accroître leur engagement auprès des chercheurs universitaires, et ce, dans toutes les régions du Québec.

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE AÉRONAUTIQUE QUÉBÉCOISE

Une première stratégie québécoise de l'aéronautique

La Stratégie de développement de l'industrie aéronautique québécoise a été lancée, en juillet 2006, au Salon de l'aéronautique, à Farnborough, au Royaume-Uni. L'intérêt qu'elle a suscité auprès des entreprises et des intervenants de l'industrie, autant au Québec qu'à l'étranger, a confirmé son caractère stratégique pour le développement de cette industrie.

Le Ministère a d'ores et déjà mis en place plusieurs des moyens énoncés dans cette stratégie, dont la modification du Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) afin de rendre admissibles les regroupements d'entreprises, l'appui financier au Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec, au Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aérospatiale et au Salon des carrières en aérospatiale. De plus, afin d'appuyer les maîtres d'œuvre et équipementiers, le Ministère a apporté son expertise sectorielle au financement gouvernemental de projets d'investissement totalisant près de 1,3 milliard de dollars chez Bell Helicopter, CAE et Pratt & Whitney Canada.

LES INITIATIVES DANS LE SECTEUR BIOPHARMACEUTIQUE

Plus de 75 millions de dollars en nouveaux investissements et en ententes de collaboration, en lien avec un environnement d'affaires positif

Le Ministère a contribué à l'environnement d'affaires positif pour cet important vecteur de développement économique qu'est l'industrie biopharmaceutique québécoise, notamment par la mise en place de la SQRI et par sa collaboration, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, relative à la Politique du médicament.

L'environnement d'affaires favorable a notamment contribué à l'annonce de quatre nouveaux investissements totalisant plus de 75 millions de dollars et à la signature de trois ententes entre entreprises, dont celle entre Merck Frosst et Ambrilia Biopharma pour le développement d'un nouveau médicament contre le VIH, qui à elle seule, pourrait atteindre 215 millions de dollars américains liés à l'atteinte de jalons de développement, cliniques, réglementaires et commerciaux ainsi que des redevances sur les ventes futures du produit. Ces investissements permettront l'agrandissement de centres de R-D par les entreprises AstraZeneca Canada et Boehringer Ingelheim, respectivement à Saint-Laurent et à Laval. L'appui à l'expansion de ce secteur de pointe s'est ainsi poursuivi conformément aux cibles identifiées dans la Stratégie gouvernementale de développement économique, l'Avantage québécois.

L'INITIATIVE PROJET9

Plus d'une vingtaine de projets, totalisant des investissements potentiels de 55 millions dollars bénéficient du soutien d'un chargé de projet du Ministère

Le Ministère a mis au point son nouveau service pour les promoteurs de projets de développement économiques porteurs. Il répond ainsi à l'engagement du gouvernement de faciliter le traitement de ces dossiers. Plus d'une vingtaine de projets, totalisant des investissements potentiels de 55 millions de dollars, bénéficient du soutien d'un chargé de projet du Ministère. Plus de 400 appels ont été effectués à la ligne 1 866 Projet9 et une cinquantaine de courriels ont été traités. Rappelons que l'initiative Projet9 vise à orienter les promoteurs vers les ressources gouvernementales appropriées ou à soutenir leurs efforts dans leurs démarches auprès du gouvernement du Québec.

LA STRATÉGIE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES RÉGIONS, DES MOYENS ACCRUS, UNE AUTONOMIE RENFORCÉE

Un budget total de 825 millions de dollars sur cinq ans

La contribution du Ministère aux travaux a conduit, dans le cadre du Discours sur le budget 2007-2008¹, à l'annonce de la Stratégie pour le développement de toutes les régions, Des moyens accrus, une autonomie renforcée. D'une durée de cinq ans et avec un budget total de 825 millions de dollars, cette stratégie est adaptée aux besoins de chaque région et prend en compte ceux exprimés par les régions ressources et les municipalités régionales de comté (MRC) des régions centrales justifiant un soutien spécifique. Les mesures relevant de la responsabilité du Ministère totalisent un montant de 264 millions de dollars et portent sur le développement des créneaux d'excellence, le soutien à l'investissement et à la productivité des entreprises ainsi que l'amélioration de l'entrepreneuriat par l'action des centres locaux de développement (CLD). Dans ce dernier cas, mentionnons à titre d'exemple, que deux mesures ont été instaurées au sein des CLD, soit le soutien à des projets d'entreprises en démarrage et le soutien financier à la préparation de projets d'entreprises.

¹ Annonce effectuée dans le Discours sur le budget 2007-2008 du 20 février 2007, puis confirmée dans celui du 24 mai 2007.

LE PLAN DE SOUTIEN AU SECTEUR FORESTIER

Une aide substantielle pour l'industrie forestière

Le Ministère a élaboré et coordonné la mise en œuvre du Plan de soutien au secteur forestier, annoncé à l'automne 2006. Issu de ce plan de soutien, le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF), doté d'une enveloppe de 425 millions de dollars d'ici janvier 2010, vient soutenir le fonds de roulement des entreprises et permet le financement de projets de modernisation. Plus de 75 dossiers ont été traités dans le cadre de ce programme. Les financements autorisés totalisent 54 millions de dollars et la valeur des projets se chiffre à 122 millions de dollars.

Toujours dans le cadre de ce plan de soutien, un budget additionnel de 45 millions de dollars, dont 39 millions sous la responsabilité du Ministère, a été annoncé pour l'aide aux communautés touchées par des fermetures et des restructurations d'entreprises forestières. Cette aide s'ajoute à l'enveloppe de 30 millions de dollars annoncée pour le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, dans le cadre du Discours sur le budget 2005-2006.

L'ACCORD SUR LE BOIS D'ŒUVRE RÉSINEUX

La fin de cinq ans de litige entre le Canada et les États-Unis, à la satisfaction du Québec

La résolution du litige sur le bois d'œuvre, entre le Canada et les États-Unis, a été un fait marquant pour cette industrie et le gouvernement du Québec. Les interventions du Ministère ont permis que les objectifs et les intérêts du Québec soient pris en compte tant dans l'accord de principe d'avril 2006 et dans l'accord détaillé du 12 octobre 2006 que dans les modalités d'attribution des contingents aux entreprises québécoises. Ces interventions ont été menées de concert avec l'industrie québécoise, qui a d'ailleurs largement appuyé l'Accord. L'Accord a notamment permis l'élimination des droits compensateurs et antidumping que l'industrie québécoise devait supporter depuis cinq ans et l'obtention d'un remboursement par le gouvernement américain de près d'un milliard de dollars.

L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Un leadership de concertation avec des partenaires gouvernementaux et du milieu des affaires et une intervention davantage ciblée dans les pays

Le Ministère a renforcé ses efforts de concertation avec ses partenaires - relevant de l'État ou du milieu des affaires - en matière de développement des marchés d'exportation et d'investissements étrangers. En 2006-2007, le Réseau Export Québec, créé par le Ministère et regroupant la plupart des intervenants à l'exportation et le premier Forum des dirigeants d'entreprises étrangères au Québec en cours d'implantation en sont des exemples concrets. Cette concertation favorise l'appropriation, par tous, des priorités et une synergie accrue des actions. C'est également dans cette optique que le Ministère anime la table de concertation en investissement et continue de mener le dossier sur la Conformité douanière et les mesures de sécurité à la frontière américaine *C-TPAT (Customs-Trade Partnership Against Terrorism)* dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

De plus, l'intervention dans les pays est davantage ciblée et dorénavant basée sur des stratégies propres à chaque pays prioritaire. Ces stratégies, élaborées par le Ministère, servent de trame aux réalisations. Le Ministère peut ainsi exercer avec cohérence ses leaderships d'orientation, de concertation et d'intervention en matière d'internationalisation des échanges économiques du Québec.

LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, DE L'INNOVATION ET DE L'EXPORTATION

Cette partie présente la mission, les clientèles, les partenaires ainsi que l'organisation interne du Ministère.

1 LA MISSION, LES CLIENTÈLES ET LES PARTENAIRES

La mission

Soutenir le développement économique, l'innovation et l'exportation ainsi que la recherche en favorisant notamment la coordination et la concertation des différents acteurs des domaines économiques, scientifiques, sociaux et culturels dans une perspective de création d'emplois, de prospérité économique, de développement scientifique et de développement durable.

Cette mission s'incarne principalement dans les domaines d'activités suivants au Ministère :

- l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de développement et de mesures ou de programmes d'aide;
- l'offre de services d'accompagnement et de conseils auprès des clientèles;
- la production d'information notamment par la réalisation d'études et d'analyses;
- la prospection des investissements et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent;
- la promotion de l'image et des avantages du Québec à l'étranger auprès des investisseurs;
- la concertation et la mobilisation de ses partenaires publics et privés;
- le conseil auprès du gouvernement, des ministères et des organismes;
- la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales en matière de développement économique;
- la cohérence de l'action gouvernementale en matière de recherche, de science, de technologie et d'innovation et l'appui, dans ces matières, au rayonnement du Québec au Canada et à l'étranger.

Les clientèles et les partenaires du Ministère

La clientèle des entreprises et des entrepreneurs est au cœur de l'action du Ministère. La prestation de services du Ministère vise à les soutenir tout au long de leur développement. Les actions du Ministère touchent les entreprises, qu'elles soient privées, coopératives ou de l'économie sociale et qu'elles tirent leur capital de source privée ou publique.

Afin de réaliser ses mandats et d'assumer ses responsabilités, le Ministère travaille en partenariat avec les principaux acteurs du développement économique, de l'innovation et de l'exportation. Les partenaires complètent les actions du Ministère et viennent ainsi en prolonger l'effet. Ils peuvent être répartis selon les trois catégories suivantes :

- les **partenaires gouvernementaux**, soit les sociétés d'État et autres organismes relevant du ministre (notamment les fonds subventionnaires de la recherche), les ministères des gouvernements du Québec et du Canada, les municipalités locales, les MRC, les communautés métropolitaines ainsi que les ministères à vocation économique des pays étrangers;
- les **partenaires externes** directement associés à la mission et aux mandats du Ministère, soit les cégeps, les universités et autres établissements d'enseignement, les centres de recherche, les organismes de liaison et de transfert et les CLD;
- les **partenaires associatifs, multiplicateurs et relayeurs**, tels que des organismes socioéconomiques locaux, régionaux et nationaux, les organismes à vocation financière, les associations sectorielles et les organismes de promotion de la culture scientifique.

2 L'ORGANISATION INTERNE

Pour assumer ses responsabilités, le Ministère s'appuie sur les sept directions générales suivantes : affaires économiques régionales, communications et services à la clientèle, exportation et promotion des investissements, industrie et commerce, politiques et sociétés d'État, recherche, science et technologie et services à la gestion. À ces entités s'ajoutent la Direction des affaires juridiques, la Direction de la vérification interne, la Direction des projets économiques, la Direction du développement des entreprises et le Secrétariat général.

L'organigramme du Ministère, en vigueur le 31 mars 2007², est présenté à l'annexe 1, dans la pochette à la fin du document. En plus des unités administratives du Ministère, l'organigramme identifie les organismes, dont les fonds subventionnaires et les sociétés d'État, relevant du ministre. Il est à noter que les résultats atteints par ces organismes et sociétés d'État sont traités dans des rapports annuels de gestion distincts.

² Notons qu'en juin 2007, à la suite d'une réorganisation administrative, l'organigramme a connu des modifications.

PARTIE II

LES RÉSULTATS

Cette partie traite des résultats atteints par le Ministère en regard :

- 1 du Plan stratégique 2005-2008 et du Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007;
- 2 de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes;
- 3 de l'évaluation de programme.

1 LES RÉSULTATS LIÉS AU PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008 ET AU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2006-2007

Les résultats liés au Plan stratégique 2005-2008

Les résultats découlant de la mise en œuvre du Plan stratégique 2005-2008 sont présentés en fonction des objectifs.

Il est à noter que des résultats sont présentés pour 14 des 18 objectifs du plan stratégique. Les explications relatives à l'absence de résultats pour quatre des objectifs sont fournies ci-dessous.

OBJECTIFS	EXPLICATIONS RELATIVES À L'ABSENCE DE RÉSULTATS POUR CES QUATRE OBJECTIFS
Jusqu'en 2008, cibler annuellement 10 sociétés étrangères qui manifestent un intérêt à investir au Québec à la suite d'une intervention du Ministère.	Le Ministère ne s'est pas mobilisé autour de cet objectif, car il a changé son approche en matière d'investissement étranger.
D'ici 2008, accroître de 3% le taux de passage de la première à la deuxième année des nouvelles entreprises de moins de cinq employés soutenues par les CLD.	Les premiers résultats de cet indicateur ne seront disponibles qu'en 2007-2008. Il est nécessaire d'avoir les résultats de deux années successives pour établir le taux de passage et de trois années pour connaître l'accroissement.
D'ici 2008, développer un cadre de référence ministériel en matière de gestion des connaissances (savoirs) et l'intégrer aux activités courantes de gestion.	Cet objectif a été intégré dans l'objectif 14.
Jusqu'en 2008, accroître annuellement le nombre d'utilisateurs du Portail gouvernemental de services aux entreprises et le taux de satisfaction au sujet de celui-ci.	La responsabilité du Portail gouvernemental de services aux entreprises a été transférée à Services Québec.

Par ailleurs, la figure ci-dessous présente un tableau schématique abrégé du Plan stratégique 2005-2008. On peut y voir les liens entre les enjeux, les orientations, les axes d'intervention et les numéros des objectifs sous-jacents. Un tableau schématique détaillé, comprenant les objectifs et les indicateurs, est également présenté à l'annexe 2, dans la pochette à la fin du document.

Figure 1 - Tableau schématique abrégé du Plan stratégique 2005-2008

La vision

« Que le MDEIE soit reconnu pour son leadership d'orientation, d'influence, de concertation et d'intervention en matière de soutien au développement économique, scientifique, technologique et régional. »

E N J E U X						
Compétitivité internationale de l'économie québécoise					Développement économique durable des régions	Leadership du MDEIE et performance de l'organisation
O R I E N T A T I O N S						
Soutenir le développement et la compétitivité des entreprises			Renforcer les facteurs stratégiques de développement		Appuyer la consolidation et la diversification économiques des régions	Investir dans les ressources humaines comme fondement des actions du Ministère
A X E S D ' I N T E R V E N T I O N						
Appropriation de l'innovation par les entreprises	Développement des marchés nord-américains et internationaux	Accroissement de l'investissement privé	Maintien du système de R-D et consolidation d'un environnement propice au développement économique	Renouvellement de la base entrepreneuriale	Augmentation de la compétitivité des régions	Développement, adaptation et transfert des compétences
Objectifs 1 à 4	Objectif 5	Objectifs 6 à 8	Objectif 9	Objectifs 10 à 12	Objectif 13	Objectif 14

Les résultats sont présentés pour chacun des 14 objectifs aux pages 23 à 43.

Il est à noter que les résultats pour 2006-2007 correspondent à l'exercice financier du Ministère débutant le 1^{er} avril 2006 et se terminant le 31 mars 2007. Les résultats pour 2006 correspondent à l'année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006.

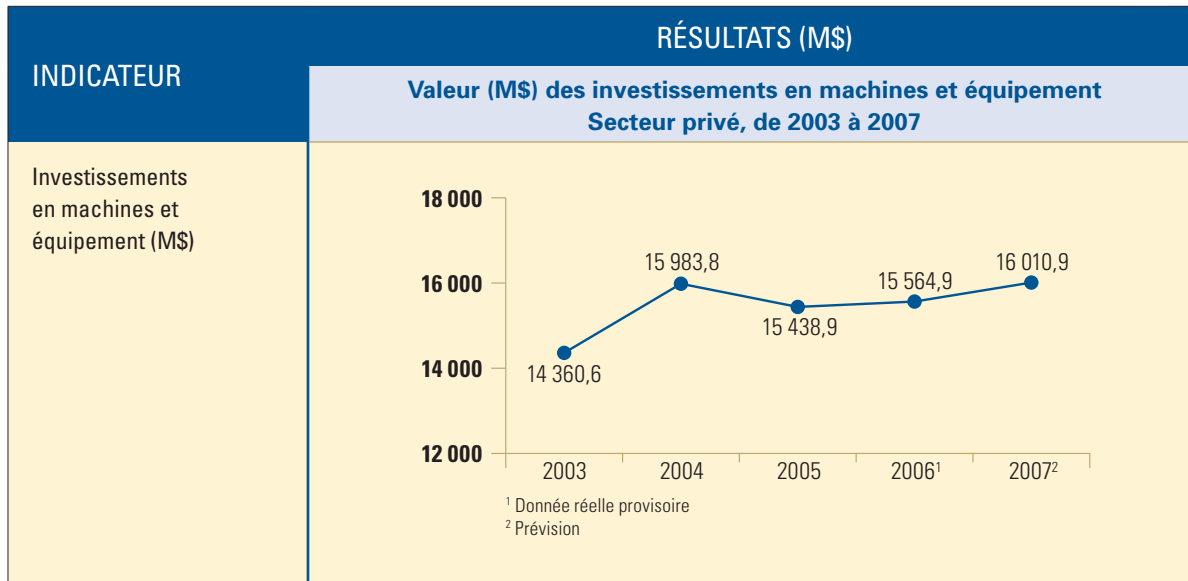
Les résultats liés au Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007

En ce qui a trait aux résultats relatifs au Plan annuel de gestion des dépenses 2006-2007, l'annexe 3 identifie à quels endroits, dans le présent rapport annuel de gestion, il est question des actions envisagées.



OBJECTIF 1

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des investissements en machines et équipement dans les entreprises.



Commentaires

- Le Ministère soutient la réalisation de projets d'investissement des entreprises par son aide technique et financière. Cette année, il a contribué par ses analyses sectorielles à la réalisation de 29 projets d'investissement majeur d'une valeur de 1 milliard de dollars en vertu du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI). En 2006-2007, les dépenses en machines et équipement ont totalisé 603 millions de dollars et ont représenté 58 % des coûts totaux de ces projets. En 2005-2006, ces dépenses ont totalisé 524 millions de dollars et ont représenté 74 % des coûts totaux. L'aide du Ministère a contribué, notamment, à augmenter la capacité de production de certaines usines et à moderniser des installations de fabrication. Le PASI a été mis en place, en 2004, pour soutenir des projets d'investissement majeur de plus de 5 millions de dollars. Il est géré par Investissement Québec.
- En 2006, le Ministère a modifié le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE) notamment afin de soutenir les regroupements d'entreprises et d'augmenter l'aide accordée pour les projets d'investissement de moins de cinq millions de dollars. Ainsi, le maximum d'aide par projet a été porté de 250 000 \$ à 750 000 \$. Le PSPE, qui a démarré durant le troisième trimestre de 2006-2007, a permis la réalisation de 23 projets d'investissement d'une valeur de 27 millions de dollars.
- La compétitivité d'une économie ou d'une entreprise se définit notamment, par la capacité à concurrencer leur vis-à-vis sur le plan tant national qu'international.
- Les investissements en machines et équipement comptent parmi les principaux facteurs pour accroître la productivité des entreprises et, par conséquent, améliorer leur position concurrentielle. Le renouvellement et la modernisation des équipements demeurent ainsi essentiels afin de profiter pleinement des innovations et des améliorations technologiques.

- Au Québec, en 2007, selon les derniers résultats de l'enquête sur les dépenses en immobilisations, apparaissant dans la publication Investissements privés et publics au Canada, Perspectives 2007 de Statistique Canada, les investissements en machines et équipement du secteur privé³ devraient s'accroître de 2,9 % par rapport à l'année précédente. Cette deuxième hausse consécutive, la quatrième depuis 2003, **est supérieure à celle de l'Ontario (+1,6 %)**. Cette progression reste toutefois insuffisante pour relever le ratio des investissements dans le PIB du Québec et ainsi réduire l'écart par rapport à l'Ontario.
- Dans le cadre des derniers budgets, le gouvernement du Québec a posé plusieurs gestes afin d'encourager les entreprises à poursuivre leurs efforts d'investissement. La portée de ces gestes converge avec les objectifs édictés dans la stratégie gouvernementale de développement économique, l'Avantage québécois.

Sources : Statistique Canada, Investissement Québec et Direction générale de l'industrie et du commerce

³ Ces investissements du secteur privé regroupent plusieurs secteurs d'activités dont la finance et les assurances, la construction, le secteur manufacturier, les services immobiliers et les services de location. Ainsi, ces investissements excluent notamment ceux des administrations publiques, des services d'enseignement, des soins de santé et des services publics.



OBJECTIF 2

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des dépenses intérieures de R-D en entreprises (DIRDE).

INDICATEUR	RÉSULTATS (M\$)					
		2002	2003	2004	2005 ⁴	2006 ⁴
Dépenses de R-D dans les entreprises (DIRDE) (M\$)	Québec	4 131	4 154	4 308	n. d.	n. d.
	Ontario	7 064	7 241	7 457	n. d.	n. d.
	C.-B.	1 092	1 127	1 309	n. d.	n. d.
	Alberta	782	790	892	n. d.	n. d.
	Canada	13 516	13 704	14 441	14 655	14 850

Commentaires

- Au Québec, en 2004 (données réelles provisoires), les dépenses de recherche et développement (R-D) des entreprises ont atteint plus de 4,3 milliards de dollars, soit près de 30 % de telles dépenses au Canada. Elles n'ont cessé d'augmenter depuis 2002.
- Les progrès réalisés au Québec en matière de R-D industrielle ont été considérables de sorte que, toute proportion gardée, le Québec se compare favorablement à de nombreuses autres économies fondées sur le savoir. En 2004, le ratio DIRDE/PIB atteint 1,64 %⁵, comparativement à 1,44 % en Ontario, 1,12 % au Canada, 1,49 % pour l'ensemble des pays de l'OCDE et 1,67 % pour les pays du G7.
- Néanmoins, des efforts doivent encore être réalisés pour que les dépenses de R-D des entreprises atteignent ce que l'on observe dans les économies les plus performantes à ce chapitre.
- C'est pourquoi la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, dont la mise en œuvre débute en 2007-2008, vise à mieux soutenir les efforts de R-D et d'innovation des entreprises par des mesures telles que :
 - l'accroissement du niveau de l'actif de l'entreprise donnant accès aux taux majorés de crédits d'impôt;
 - le soutien à la présence en entreprise de diplômés en science et innovation de même que d'étudiants-chercheurs;
 - un soutien à l'attraction et à la rétention d'activités de R-D privée.

Sources : Statistique Canada, OCDE et Direction générale de la recherche, de la science et de la technologie

⁴ Ces données sont des prévisions de Statistique Canada. Les données pour les provinces n'étaient pas disponibles au moment de la production du présent rapport.

⁵ Ce ratio a été révisé par Statistique Canada. La valeur diffusée dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 était de 1,63 %.



OBJECTIF 3

D'ici 2007-2008, intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, et plus particulièrement les collaborations de recherche contractuelle entre les entreprises et les universités.

INDICATEUR	RÉSULTATS (%)				
		2003	2004 ⁶	2005 ⁷	2006 ⁸
Pourcentage de la recherche universitaire financé par l'entreprise (%)	Québec	8,0	7,3	8,9	n. d.
	Ontario	9,2	10,3	9,5	n. d.
	Canada	8,3	8,3	8,2	8,3

Commentaires

- La contribution des entreprises au financement de la recherche universitaire au Québec atteint 227 millions de dollars en 2005, soit 8,9 % du total.
- Le Québec est doté de plusieurs types de structures qui favorisent la collaboration université-entreprise. Toutefois, de nouvelles avenues doivent être tracées pour accroître le dialogue et les actions concrètes entre le monde des affaires et celui de la recherche. Il s'agit là d'un défi important identifié dans la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI).
- Pour intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, plusieurs mesures sont donc mises en place dans le cadre de la SQRI, dont :
 - un soutien majeur au développement de technologies stratégiques;
 - la consolidation des regroupements de recherche dans les domaines prioritaires;
 - la bonification du programme de bourses en milieu de pratique;
 - le soutien à l'intensification des activités d'innovation des entreprises en collaboration avec les CCTT de même que le financement accru des activités des CCTT;
 - le soutien financier aux regroupements sectoriels de recherche industrielle.

Sources : Statistique Canada et Direction générale de la recherche, de la science et de la technologie

⁶ Ces données ont été révisées par Statistique Canada.

⁷ Données réelles provisoires de Statistique Canada.

⁸ Prévission de Statistique Canada.



OBJECTIF 4

Jusqu'en 2008, maintenir un taux de croissance annuel de 5 % du nombre d'entreprises bénéficiant de l'appui des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).

INDICATEURS	RÉSULTATS			
	2003	2004	2005	2006
Nombre d'entreprises clientes	1 937	1 993	2 528	2 748
Pourcentage d'augmentation	+4,0 %	+2,9 %	+26,8 %	+ 8,7%

Commentaires

- Les CCTT constituent une composante majeure du système d'innovation pour le transfert technologique au Québec et jouent un rôle de premier plan auprès des PME. Quatre nouveaux CCTT devraient être reconnus prochainement et ajouter à l'expertise des 31 centres actuellement en activités.
- Au cours de l'année, le Ministère s'est engagé activement dans l'accompagnement du Réseau Trans-tech, le regroupement des centres collégiaux de transfert de technologie. Ce regroupement favorise le développement et le partage d'expertise par la mise en place de communautés de pratique et par l'amélioration de la visibilité des CCTT et, par le fait même, de leur accès aux PME de toutes les régions du Québec.
- En mars 2007, le Ministère a collaboré à la tenue d'une session de formation portant sur la propriété intellectuelle, à l'intention des directeurs des CCTT. Cette initiative permettait ainsi aux CCTT d'acquérir des connaissances en gestion de la propriété intellectuelle lors de contrats avec la PME.
- La Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation consacre, au cours des trois prochaines années, des crédits additionnels de 12,6 millions de dollars au fonctionnement et au réseautage des CCTT et du Réseau Trans-tech. Cette mesure vise à répondre plus adéquatement aux besoins des entreprises et à accentuer le rôle moteur des CCTT auprès de l'industrie.
- Comme suggéré dans le Rapport d'évaluation du dispositif des CCTT réalisé en 2005, l'attribution de ces crédits additionnels prendra en compte la performance des CCTT et les besoins des entreprises des secteurs desservis.

Sources : CCTT et Direction générale de la recherche, de la science et de la technologie



OBJECTIF 5

D'ici 2008, renforcer la fonction exportation des entreprises sur les marchés nord-américains et internationaux :

- Renforcement de la fonction exportation dans 700 entreprises ainsi réparties : 150 en 2005-2006, 250 en 2006-2007, 300 en 2007-2008;
- Consolidation des marchés pour 945 entreprises à raison de 315 entreprises par an;
- Diversification des marchés pour 390 entreprises, à raison de 130 entreprises par an, sur les seuls marchés internationaux.

INDICATEURS	RÉSULTATS			
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Entreprises ayant renforcé la fonction exportation	---	---	137	53
Entreprises ayant consolidé des marchés	268	156	308	269
Entreprises ayant diversifié leurs marchés	90	147	129	140

Commentaires

- Le Ministère a mis en place une approche concertée du soutien technique aux entreprises en matière d'internationalisation. Le commissaire à l'exportation et le conseiller en affaires économiques régionales soutiennent l'entreprise dans sa sensibilisation et ses premières démarches sur les marchés internationaux. Les conseillers en affaires internationales, au Québec et dans les sections économiques des représentations du Québec à l'étranger, soutiennent les entreprises en consolidation et en diversification de marchés. L'approche concertée permet à chacun des intervenants de dispenser ses conseils selon les priorités établies, assurant à l'entreprise soutenue de meilleures chances de succès.
- Les actions du Ministère concourent à l'atteinte de l'objectif de l'Avantage québécois d'augmenter de 25 % le nombre d'exportateurs de biens ayant des ventes annuelles à l'étranger entre un million et 25 millions de dollars. La Politique internationale du Québec reflète, dans son plan d'action pour le volet Prospérité, les orientations économiques élaborées au Ministère.
- Le Ministère a organisé près de 200 activités de promotion des produits québécois, principalement des missions commerciales et des accueils d'acheteurs et a tenu 10 sessions d'information ou de formation. Dans une relation individuelle avec les entreprises, il a soutenu plus de 400 entreprises par des conseils ou par les ententes de coopération et a accordé 95 aides financières à des entreprises et 51 à des organismes.
- L'ensemble des interventions réalisées a permis aux entreprises du Québec de signer des ententes avec 117 intermédiaires de ventes, de conclure une cinquantaine d'accords industriels, d'effectuer plus de 581 millions de dollars de ventes (dont 345 millions de dollars pour le secteur aéronautique) et d'identifier un potentiel de 173 millions de dollars pour des ventes à moyen ou à long terme.

- Les résultats découlent du travail de l'ensemble des intervenants et correspondent parfois à des projets ayant eu lieu en 2005-2006 mais dont les résultats n'ont été connus qu'en 2006-2007.
- La baisse apparente (de 137 à 53) du premier résultat, dont l'indicateur n'en est qu'à sa deuxième année, s'explique par une meilleure appropriation de la définition par les intervenants et par une modification de la méthode de collecte de l'information.
- Dans le but de renforcer la fonction exportation des entreprises, le Ministère assume un leadership d'intervention par la réalisation d'activités de promotion. Il choisit toutefois, selon le projet, de les mettre en œuvre entièrement, de les faire en concertation avec des associations ou encore d'en laisser la réalisation à des partenaires.
- Les initiatives suivantes, mises en œuvre cette année, démontrent l'adaptabilité de l'action internationale du Ministère aux besoins des entreprises :
 - Dans le **secteur de la mode haut de gamme** : Une action concertée visant l'ensemble des territoires couverts par le Ministère, et à laquelle participent des experts ministériels de ce secteur et du domaine de l'exportation, a permis de donner un souffle nouveau au design de mode québécois sur les marchés internationaux et de faire réaliser des ventes totalisant près de 4,5 millions de dollars. De plus, des « capsules vidéo » des défilés de la Semaine de la Mode de Montréal seront vues dans plus de 70 pays.
 - Dans le **secteur des maisons à ossature de bois au Royaume-Uni** : La vingtaine d'entreprises actives à l'exportation dans ce secteur a été sensibilisée aux occasions d'affaires dans le créneau des « maisons abordables ». Deux d'entre elles ont été retenues par *Accent group*, un regroupement privé britannique dans le logement social, pour répondre à des appels d'offres. Pour l'instant, une firme a réalisé des ventes fermes auprès de ce client. Une autre entreprise a vendu des maisons dans la région de Birmingham.
 - Lors de la **mission en Inde dirigée par le ministre** : Cette mission, dirigée par le ministre en novembre 2006, a donné suite à la Mission Québec dirigée par le premier ministre Jean Charest en janvier 2006. La délégation était composée de 36 dirigeants d'entreprises, 11 représentants du milieu de la recherche et de l'innovation, 10 représentants universitaires et quelques acteurs clés du secteur de l'investissement. La mission a permis au ministre de présenter le Québec à plus de 1 100 participants indiens. Elle a aussi permis aux participants québécois de se sensibiliser au marché, d'en voir le potentiel et de signer trois ententes avec des sociétés indiennes.

Source : Direction générale des exportations et de la promotion des investissements



OBJECTIF 6

Jusqu'en 2008, soutenir annuellement, de concert avec Investissement Québec, la Société générale de financement et les autres partenaires nationaux et locaux, la réalisation de 40 projets d'investissements étrangers totalisant 800 millions de dollars.

INDICATEURS	RÉSULTATS					
	2005-2006			2006-2007		
	Avec financement gouvernemental	Sans financement gouvernemental	Total	Avec financement gouvernemental	Sans financement gouvernemental	Total
Nombre de projets soutenus	15	43	58	16	41	57
Valeur des investissements	842 M\$	641 M\$	1,48 G\$	441 M\$	371 M\$	812 M\$

Commentaires

■ Investissement Québec, soutenu par le Ministère, a eu des discussions fructueuses avec 57 entreprises étrangères, qui ont, au terme de ces discussions et démarches, réalisé un investissement au Québec. Les démarches auprès d'investisseurs étrangers prennent diverses formes adaptées aux besoins de leurs entreprises, dont le soutien financier direct d'Investissement Québec pour 16 d'entre elles, ce qui a entraîné des investissements de 441 millions de dollars. Les entreprises ont décidé d'investir après avoir bénéficié, entre autres :

- de soutien technique;
- d'accompagnement auprès d'organismes réglementaires;
- d'intéressement aux mesures fiscales, entre autres en R-D;
- de formulation d'occasions d'affaires;
- de mise en relation avec des partenaires et des fournisseurs potentiels.

comblant ainsi des besoins précis dans leurs plans d'affaires.

■ Les résultats de 2006-2007 correspondent aux objectifs visés. Notons par ailleurs que 2005-2006 a été une année exceptionnelle.

Sources: Investissement Québec et Direction générale des exportations et de la promotion des investissements



OBJECTIF 7

D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissements publics-privés à une échelle régionale et sectorielle.

INDICATEURS	RÉSULTATS	
	2005-2006	2006-2007
Montant de capital privé de chacune des trois sociétés Innovatech*	30 M\$	20 M\$
Part de capital privé sur le total de chacune des trois sociétés Innovatech*	53 %	66 %
Nombre de fonds régionaux et sectoriels constitués par région administrative	Voir tableaux 1 et 2 de la page 33	
Montant de capital privé par fonds régional et par fonds sectoriel		

* Ces résultats ne touchent que la Société Innovatech Régions ressources. Le processus de transformation se poursuit à la Société Innovatech de Québec et Chaudière-Appalaches et à celle du Sud du Québec afin d'accroître la part du capital privé.

Commentaires

Sociétés Innovatech

- En 2006-2007, Capital régional et coopératif Desjardins a injecté 20 millions de dollars dans le partenariat avec le gouvernement concernant la Société Innovatech Régions ressources. L'apport de 20 millions de dollars s'ajoute aux 30 millions de dollars déjà investis par Capital régional et coopératif Desjardins et fait passer ses parts à près de 66 % contre près de 34 % pour le gouvernement.

Le programme Fonds d'intervention économique régional (FIER)

- La mise en place des fonds dans le cadre du programme FIER, créé en 2004, s'est poursuivie. Ces fonds mixtes publics-privés de capital de risque visent à aider les entreprises à obtenir du financement (équité ou quasi-équité) aux étapes de démarrage, de développement, de relève et de redressement. Toutes les régions du Québec ont maintenant leur FIER.
- Le programme FIER comporte trois volets : FIER-Régions, Fonds-Soutien et FIER-Partenaires. Les deux premiers volets visent la mise en place de fonds régionaux, tandis que le troisième vise des fonds sectoriels et, depuis l'été 2006, de démarrage technologique. Cet ajout vise à combler les besoins pour les premières étapes de la chaîne de financement.
- Ce programme est doté d'une capitalisation totale de 408 millions de dollars, dont 318 millions de dollars proviennent du gouvernement par l'entremise d'une filiale d'Investissement Québec, IQ FIER inc. et 90 millions de dollars des fonds fiscalisés (Fonds de solidarité de la FTQ, Capital régional et coopératif Desjardins et Fondation de la CSN).
- Ces fonds sont à capitalisation mixte. Par volet, voici les règles sur les proportions public-privé des capitaux :
 - FIER-Régions et Fonds-Soutien : 2 \$ du gouvernement pour 1 \$ du privé;
 - FIER-Partenaires (fonds sectoriels) : 1 \$ du gouvernement pour 2 \$ du privé;
 - FIER-Partenaires (fonds de démarrage technologique) : 1 \$ du gouvernement pour 1 \$ du privé.

- Le processus d'implantation d'un fonds, dans le cadre du programme FIER, comprend des étapes telles que la sollicitation d'investisseurs potentiels, la présentation d'un projet à IQ FIER inc., l'accréditation du fonds, la signature d'une entente de principe et la constitution légale du fonds. Par ailleurs, plusieurs fonds n'ont été créés que récemment et d'autres sont en cours de création. Cette situation explique le délai nécessaire avant que les résultats ne puissent se concrétiser. Précisons qu'une fois en activité, un fonds doit fournir annuellement à IQ FIER inc., conformément à une convention en commandite, certaines données dont celles sur le nombre de projets dans lesquels le fonds a investi et sur le nombre d'emplois créés.
- Les tableaux 1 et 2 de la page suivante présentent un historique détaillé des résultats cumulatifs au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007, pour les fonds régionaux (nombre de fonds accrédités) et pour les fonds sectoriels et de démarrage technologique (nombre de fonds clôturés).

Un fonds est accrédité lorsqu'il a été accepté par Investissement Québec. Par ailleurs, on dit d'un fonds qu'il est clôturé lorsqu'il est prêt à recevoir des projets. Il est à noter que les baisses du capital privé, constatées entre le 31 mars 2006 et le 31 mars 2007, pour deux régions, sont attribuables au fait qu'entre l'accréditation et la clôture d'un fonds, certains changements peuvent avoir lieu au chapitre de sa capitalisation. Par exemple, un investissement peut être retiré ou encore la mise de fonds des investisseurs peut être modifiée.

- Globalement, et depuis sa création, le programme FIER a permis l'accréditation de 41 fonds régionaux (investissements privés de 107,74 millions de dollars) dans les 17 régions du Québec et la clôture de sept fonds sectoriels et de démarrage technologique (investissements privés de 455,5 millions de dollars).
- L'effet de levier du programme FIER, depuis sa création, peut se chiffrer ainsi :
 - FIER-Régions : contribution publique-privée de 191,48 millions de dollars et de 95,74 millions de dollars (total de 287,22 millions de dollars);
 - Fonds-Soutien : contribution publique-privée de 24 millions de dollars et de 12 millions de dollars (total de 36 millions de dollars);
 - FIER-Partenaires : contribution publique-privée de 95 millions de dollars et de 455,5 millions de dollars (total de 550,5 millions de dollars).

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

Tableau 1 - Résultats cumulatifs, depuis la création du FIER en 2004, pour les fonds régionaux

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	NOMBRE DE FONDS ACCRÉDITÉS (Montant de capital privé en millions de dollars)			
	FIER - Régions		Fonds - Soutien	
	Au 31 mars 2006*	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006*	Au 31 mars 2007
Bas-Saint-Laurent (01)	1 (3,35)	2 (3,34)	---	1 (1)
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	2 (10)	2 (10)	1 (1)	1 (1)
Capitale-Nationale (03)	2 (10)	2 (10)	1 (1)	1 (1)
Mauricie (04)	1 (1,65)	1 (1,67)	1 (1)	1 (1)
Estrie (05)	3 (11,65)	3 (11,67)	1 (1)	1 (1)
Montréal (06)	2 (10)	2 (10)	---	---
Outaouais (07)	---	1 (5)	1 (1)	1 (1)
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 (1,65)	1 (2,5)	1 (1)	1 (1)
Côte-Nord (09)	---	1 (3)	---	1 (1)
Nord-du-Québec (10)	---	---	2 (2)	2 (2)
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	---	2 (5)	---	---
Chaudière-Appalaches (12)	3 (8,65)	3 (8,32)	---	---
Laval (13)	1 (5)	1 (5)	1 (1)	1 (1)
Lanaudière (14)	1 (1,65)	1 (1,67)	---	---
Laurentides (15)	---	1 (4)	---	---
Montérégie (16)	5 (14,35)	5 (11,57)	1 (1)	1 (1)
Centre-du-Québec (17)	---	1 (3)	---	---
Total cumulatif par volet	22 (77,95)	29 (95,74)	10 (10)	12 (12)
Total cumulatif au 31 mars 2007	41 (107,74)			

* Les résultats présentés dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 diffèrent pour certaines régions, car la date de référence est passée du 11 mai 2006 au 31 mars 2006.

Tableau 2 - Résultats cumulatifs, depuis la création du FIER en 2004, pour les fonds sectoriels et de démarrage technologique (FIER – Partenaires)

	NOMBRE DE FONDS CLÔTURÉS (Montant de capital privé en millions de dollars)	
	Au 31 mars 2006*	Au 31 mars 2007
Fonds sectoriels et de démarrage technologique	3 (160,5)	7 (455,5)

* Le résultat présenté dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006 diffère, car la date de référence est passée du 11 mai 2006 au 31 mars 2006.



OBJECTIF 8

D'ici 2008, mettre en place deux nouvelles pratiques de collaboration par année. Ces pratiques doivent mettre en relation au moins deux intervenants gouvernementaux engagés dans la réalisation d'actions communes liées à la promotion et à la prospection d'investissements étrangers.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2005-2006	2006-2007
Nombre de nouvelles pratiques de collaboration mises en place par an	4	2

Commentaires

Les deux nouvelles pratiques de collaboration, s'inscrivant dans la mise en œuvre d'une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers, ont été mises en place dans les cadres suivants :

- Lors de l'événement BIO 2007, la principale exposition en biopharmaceutique, un comité directeur et des sous-comités thématiques ont été mis en place afin d'assurer une participation concertée des partenaires québécois. Le Ministère et ses partenaires Investissement Québec, Montréal International et Pôle Québec Chaudière-Appalaches ont contribué à cette action.
- Des sessions de formation « Relations avec vos filiales étrangères » ont été développées et tenues dans le but d'améliorer les compétences des professionnels du développement économique pour qu'ils puissent intervenir plus efficacement auprès des filiales. Le Ministère, Hydro-Québec, Investissement Québec et l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) ont contribué à cette action.

Source : Direction générale des exportations et de la promotion des investissements



OBJECTIF 9

D'ici 2010⁹, porter l'effort de la société québécoise en recherche et développement (recherche industrielle et recherche institutionnelle) à 3 % de son PIB.

INDICATEUR	RÉSULTATS (%)				
		2003 ¹⁰	2004 ¹⁰	2005 ¹⁰	2006 ¹¹
Pourcentage des dépenses intérieures de R-D (DIRD) par rapport au PIB	Québec	2,77	2,74	n. d.	n. d.
	Ontario	2,40	2,44	n. d.	n. d.
	Canada	2,01	2,02	1,98	1,97
	États-Unis	2,66	2,58	2,62	2,61
	OCDE	2,24	2,21	2,25	n. d.

Commentaires

- Depuis 20 ans, le Québec a réalisé des progrès très importants en matière d'efforts en R-D. Les derniers chiffres disponibles (2004) révèlent qu'il y a consacré 2,74 % de son PIB. Il se situe donc résolument parmi les chefs de file en la matière, à un niveau plus élevé que l'ensemble des pays de l'OCDE ou que ceux du G7. Cependant, plusieurs économies (Finlande, Israël, Japon et Suède) investissent déjà plus de 3 % de leur PIB.
- Outre la cible de 3 % du PIB en dépenses de R-D, rappelons que, dans sa stratégie l'Avantage québécois, le gouvernement du Québec vise à faire passer la part des entreprises dans le financement de la R-D de 60 % en 2002 à plus de 66 % en 2010.
- De plus, si le Québec se compare avantageusement à plusieurs économies quant aux ressources investies en R-D, il doit aussi mettre l'accent sur la valorisation des nouvelles connaissances et technologies afin d'améliorer les retombées de la recherche sur l'économie et l'emploi. C'est dans cette optique que s'inscrit la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation rendue publique en décembre 2006.

Sources : Statistique Canada, OCDE et Direction générale de la recherche, de la science et de la technologie

⁹ Pour cet objectif, l'échéance initiale inscrite dans le Plan stratégique 2005-2008 est 2008. L'échéance de 2010 a été fixée par la Stratégie de développement économique l'Avantage québécois.

¹⁰ Certaines de ces données ont été révisées par Statistique Canada.

¹¹ Pour le Canada, ces données sont des prévisions de Statistique Canada.



OBJECTIF 10

Jusqu'en 2008, favoriser annuellement la création de 150 nouvelles coopératives et de 2 000 nouveaux emplois coopératifs.

INDICATEURS	RÉSULTATS			
	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007
Nombre de coopératives créées par an	183 ¹²	116	131	160
	2003	2004	2005	2006
Nombre d'emplois totaux dans les coopératives non financières ¹³	37 613	37 783	43 272	n. d.
Nombre d'emplois « nets » créés	-140	+170	+5 489	n. d.

Commentaires

- Le nombre de coopératives créées est passé de 131 en 2005-2006 à 160 en 2006-2007, soit une augmentation de 22 %. Après un creux de 116 constitutions en 2004-2005, les différents partenaires devraient pouvoir maintenir le niveau de création de nouvelles coopératives à près de 150 par an. La moyenne des quatre derniers exercices se situe à 148.
- Après être demeuré stable pendant quatre ans, notamment en raison des pertes d'emplois importantes dans le secteur forêt et des resserrements dans la transformation alimentaire, le nombre total d'emplois a crû de 5 489 en 2005-2006, soit une hausse de 14,5 % en un an. Cette hausse est en grande partie due aux coopératives du secteur agricole avec 3 600 emplois, soit les deux tiers de l'augmentation. Les 1 889 autres nouveaux emplois sont attribuables aux différents autres secteurs d'activité. Le nombre d'emplois de 43 272 en 2005 constitue un sommet depuis le début de la compilation de telles statistiques. Les résultats pour 2006-2007 sur le nombre d'emplois seront disponibles en 2008.
- Un bilan des résultats de la première entente de partenariat avec le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a été réalisé pour les deux premiers exercices, soit 2004-2005 et 2005-2006. Il a démontré les résultats positifs des quatre volets de l'entente en regard des indicateurs de performance fixés au départ. L'entente de partenariat, qui a joint 21 réseaux coopératifs régionaux et sectoriels, aura permis d'accompagner le démarrage de 160 coopératives. Cette entente aura aussi amené la création de 773 emplois et le maintien de 450 autres, en grande partie dans les régions ressources et centrales. Enfin, au cours de ces deux exercices, les fédérations et les coopératives de développement régional ont fourni des services d'accompagnement et de suivi à 269 autres coopératives.
- À la lumière de ces résultats, le Ministère et le mouvement coopératif ont convenu de poursuivre ce partenariat pour trois autres années. Ainsi, le ministre a conclu en décembre 2006 une nouvelle entente de partenariat avec le CQCM, pour la période du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010. Le Ministère versera un montant pouvant aller jusqu'à 4,3 millions de dollars pour chacun des exercices financiers 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010. Le versement d'un montant de 500 000 \$ est conditionnel à un versement équivalent de la part du CQCM.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

¹² Ce nombre de coopératives, créées en 2003-2004, est différent de celui diffusé, par erreur, dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006. Le nombre diffusé de 220 représentait le nombre de coopératives créées pendant l'année civile 2003.

¹³ Les nombres d'emplois des années antérieures à 2005 diffèrent de ceux présentés dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006, car ils incluent les emplois des coopératives qui ont fourni au Ministère leur rapport annuel par la suite.



OBJECTIF 11¹⁴

D'ici 2008, conserver le taux de survie des coopératives, après cinq ans, à plus de 60 %.

INDICATEURS	RÉSULTATS (%)	
	Étude 2007 (1 217 coopératives)	Étude 1999 (475 coopératives)
Taux de survie des coopératives (excluant les secteurs de l'habitation et des services financiers)		
3 ans	75	n. d.
5 ans	62	64
10 ans	44	46

Commentaires

- Une première étude sur le taux de survie des entreprises coopératives a été publiée en 1999. Cette étude porte sur 475 coopératives, constituées de 1984 à 1992, et exclut les coopératives d'habitation et celles des services financiers.
- L'étude de 2007, dont la publication est prévue en 2007-2008, porte sur 1 950 coopératives constituées de 1984 à 2002. Afin de pouvoir comparer les résultats des deux études, mentionnons que le nombre de coopératives (excluant celles des secteurs de l'habitation et des services financiers) visées par l'étude de 2007 se chiffre à 1 217.
- Les taux de survie des 733 coopératives d'habitation couvertes par l'étude de 2007 se chiffrent ainsi, selon le nombre d'années d'activité :
 - trois ans : 99,2 %;
 - cinq ans : 97,5 %;
 - 10 ans : 94,5 %.
- Globalement, les résultats de l'étude de 2007 confirment ceux de 1999. Bien que le nombre de coopératives ait plus que doublé d'une étude à l'autre, le taux de survie des coopératives, après cinq ans et 10 ans d'existence, n'a subi qu'une légère diminution de 2 %, sans tenir compte des coopératives d'habitation, qui ont un taux de survie grandement supérieur.
- Ces deux études font ressortir que le taux de survie des coopératives est de plus d'une fois et demie supérieur à celui des autres entreprises, après trois et cinq ans, et de plus du double après 10 ans. En effet, comme l'indique l'étude Taux de survie des entreprises au Québec et taux de passage, publiée par le Ministère en 2001, les taux de survie globaux des entreprises de toutes tailles se chiffrent, selon le nombre d'années d'activité, comme suit :
 - trois ans : 48,4 %;
 - cinq ans : 35,3 %;
 - 10 ans : 19,8 %.

Source : Direction générale des politiques et des sociétés d'État

¹⁴ Les libellés de cet objectif et de ses indicateurs sous-jacents ont été modifiés. Les anciens libellés visaient les secteurs coopératifs établis et les secteurs émergents. Or, les données de ce type ne sont pas disponibles.



OBJECTIF 12

D'ici 2008, implanter 20 cellules de relève qui regrouperaient entre 160 et 200 chefs d'entreprise, pour aider les chefs d'entreprise qui quittent la vie active à planifier leur remplacement en vue d'améliorer les chances de survie de l'entreprise.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2005	2006
Nombre de cellules de relève (clubs de continuité) implantées par an	5	7

Commentaires

- Le gouvernement a signé une entente triennale avec le Groupement des chefs d'entreprises, afin de sensibiliser les chefs d'entreprises à la problématique de leur relève. **À la fin de 2006, 12 cellules de relève étaient en activité**, soit sept de plus que l'année précédente.
- Les thèmes abordés par ces groupes étaient principalement liés à la préparation de la relève, soit les phases de la planification, les conditions de succès, l'avenir du chef, les aspects fiscaux ou relationnels, etc.
- En complément de la mise sur pied de cellules de relève, le Groupement des chefs d'entreprises a également animé 22 ateliers forums ayant pour but de permettre aux chefs d'entreprises d'acquérir des connaissances sur la transmission d'entreprises.
- Plus de 200 personnes ont participé aux ateliers forums et 96 aux cellules de continuité dans le cadre de ce projet. **La cible est donc, à cet égard, en voie d'être atteinte.** Il y a huit autres ateliers forums en préparation et huit cellules en formation d'ici janvier 2008.
- L'entente triennale avec le Groupement des chefs d'entreprises, d'un montant de 300 000 \$, est en cours depuis deux ans. Elle a été lancée en février 2005 et se terminera le 31 janvier 2008. Un montant de 100 000 \$ a été versé pour 2006-2007, dans le cadre du Programme d'aide à l'entrepreneuriat.
- Par ailleurs, le Ministère contribue à améliorer les chances de survie des entreprises touchées par le départ de leur dirigeant, en offrant une session de formation Relève entrepreneuriale : réussir son transfert de direction! Cette année, cette session a attiré plus de 230 dirigeants et travailleurs stratégiques et plus de 470 intervenants.

Sources : Direction générale des politiques et des sociétés d'État et Direction du développement des entreprises



OBJECTIF 13

D'ici 2008, favoriser l'accroissement de l'indice de diversité industrielle des régions.

INDICATEUR	RÉSULTATS	
	2001	2006
Indices de diversité industrielle par MRC	Les indices par MRC ont été fournis dans le Rapport annuel de gestion 2005-2006	n. d.

Commentaires

Les données permettant de calculer l'indice de diversité industrielle sont disponibles aux cinq ans. L'indice pour 2006 ne sera disponible qu'en 2008.

Outre cet indice, les résultats ci-dessous informent sur le degré d'avancement de la mise en œuvre par le Ministère des mesures visant la diversité économique.

Le projet ACCORD

- Une enveloppe budgétaire de 17,5 millions de dollars, pour une période de trois ans, a été mise à la disposition des comités régionaux ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement) pour appuyer différents projets et activités de développement des créneaux d'excellence dans 15 régions.
- Les comités régionaux ACCORD, en collaboration avec les partenaires régionaux et soutenus par les directions régionales du Ministère, avaient remis au ministre, au 31 mars 2007, sept ententes signées par tous les partenaires convenus et sept autres pour lesquelles l'étape formelle de la signature restait à finaliser.
- Les 14 plans d'action découlant de ces ententes sont déjà dans une phase de mise en œuvre et ont permis de soumettre des projets au Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence.
- Les sept ententes signées en 2006-2007 touchent les secteurs suivants :
 - Valorisation de la tourbe et technologies agroenvironnementales (Bas-Saint-Laurent)
 - Récrétourisme santé-nature (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
 - Bioalimentaire (Montérégie)
 - Fabrication à haute valeur ajoutée de composants microélectroniques (Montérégie)
 - Ressources, sciences et technologies marines (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Bas-Saint-Laurent et Côte-Nord)
 - Meuble : deuxième et troisième transformations (Lanaudière)
 - Structures complexes et composants métalliques (Lanaudière)
- Quant aux sept autres ententes, elles touchent les secteurs suivants :
 - Fournisseurs et équipementiers pour véhicules commerciaux, véhicules spéciaux et produits récréatifs (Centre-du-Québec)
 - Technologies et systèmes logistiques de récupération et de mise en valeur des matières résiduelles industrielles et municipales (Centre-du-Québec)
 - Transformation du bois d'apparence et composites (Estrie)
 - Éolien (Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)
 - Meuble et bois ouvré (Centre-du-Québec)
 - Production et transformation du bois de type feuillu (Outaouais)
 - Industrie de la langue (Outaouais)

La mesure de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles

- En octobre 2006, dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier, un budget additionnel de 45 millions de dollars (pour une période de quatre ans), dont 39 millions de dollars au Ministère, pour l'aide aux communautés et municipalités touchées par des fermetures et des restructurations d'entreprises forestières a été annoncé. Ce montant s'ajoute au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles de 30 millions de dollars (dont 21 millions de dollars au Ministère), annoncé lors du Discours sur le budget 2005-2006, pour une période de trois ans.
- Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) et le MDEIE interviennent à cet égard à l'aide de leur programme respectif, soit le Fonds de soutien au développement des territoires et le Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles. Le rôle du MAMR consiste à conclure avec des MRC des contrats prévoyant la formation de comités locaux de relance. Ces comités sont notamment responsables d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de diversification et de développement. Quant au MDEIE, il apporte son soutien aux projets d'entreprises qui s'inscrivent dans ces plans.
- Au cours de l'année, 31 contrats de diversification et de développement ont été conclus, en vertu des deux programmes ci-dessus, avec autant de MRC ou de villes hors des MRC (voir tableau 3 ci-dessous). Dans 27 cas sur 31, les MRC sont durement touchées par la crise de l'industrie forestière. Dans le cadre du Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles, le Ministère a réservé, pour ces 31 MRC, des montants totalisant 23,2 millions de dollars (en moyenne 750 000 \$ par contrat).

Tableau 3 - Liste des MRC ayant accès au Fonds d'aide aux municipalités monoindustrielles

RÉGIONS	MRC OU VILLES HORS DES MRC	MUNICIPALITÉS VISÉES
Bas-Saint-Laurent	MRC de la Matapédia et MRC de Témiscouata	Toutes les municipalités de ces MRC
Saguenay–Lac-Saint-Jean	Lac-Saint-Jean-Est	Sainte-Monique
	MRC Domaine-du-Roy, MRC Maria-Chapdelaine et MRC du Fjord-de-Saguenay	Toutes les municipalités de ces MRC
Capitale-Nationale	MRC de Portneuf	Saint-Raymond et Saint-Léonard-de-Portneuf
Mauricie	Agglomération de La Tuque	La Tuque, La Bostonnais et Lac-Édouard
	MRC Mékinac	Saint-Thècle et Saint-Adelphe
Estrie	MRC Haut-Saint-François	East Angus, Scotstown, Bury, Dudswell, La Patrie et Westbury
	MRC Le Granit	Lac-Mégantic, Courcelles, Lambton, Stornoway, Saint-Romain, Lac-Drolet et Saint-Augustin-de-Woburn
Outaouais	Pontiac	Mansfield-et-Pontefract, Litchfield, Fort-Coulonge et Rapides-des-Joachims
	Papineau	Fasset
	Vallée-de-la-Gatineau	Maniwaki, Grand-Remous et Denholm

Tableau 3 (suite)

RÉGIONS	MRC OU VILLES HORS DES MRC	MUNICIPALITÉS VISÉES
Abitibi-Témiscamingue	Abitibi-Ouest	Toutes les municipalités de cette MRC
	Abitibi	Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt et Lac-Despinassy (TNO)
	Témiscamingue	Secteur est : Belleterre, Laforce, Moffet, Latulipe et Fugèreville Secteur sud : Témiscaming et Kipawa
	Vallée-de-l'Or	Malartic
Côte-Nord	MRC Minganie	Rivière-Saint-Jean, Longue-Pointe-de-Mingan et Rivière-au-Tonnerre
Nord-du-Québec	Cinq municipalités (Jamésie)	Baie-James, Chapais, Matagami, Lebel-sur-Quévillon et Chibougamau
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Agglomération des Îles-de-la-Madeleine	Îles-de-la-Madeleine et Grosse-Île
	MRC de la Haute-Gaspésie, MRC Le Rocher Percé, MRC de Bonaventure, MRC D'Avignon et MRC de La Côte-de-Gaspé	Toutes les municipalités de ces MRC
Chaudière-Appalaches	MRC de l'Islet	Saint-Pamphile, Saint-Adalbert, Sainte-Perpétue, Sainte-Félicité, Saint-Marcel, Saint-Omer et Tourville
Lanaudière	MRC de Matawinie	Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, Sainte-Émilie-de-l'Énergie et Chertsey
Laurentides	MRC des Laurentides	Lac-Supérieur
	MRC Antoine-Labelle	Toutes les municipalités de cette MRC
Montérégie	MRC du Haut-Saint-Laurent	Huntingdon

Le soutien au développement économique local

- Dans le Discours sur le budget 2006-2007, le gouvernement a annoncé l'ajout de 45 millions de dollars sur trois ans au Fonds local d'investissement (FLI). De ce montant, 33 millions de dollars ont été attribués au Ministère. Ce dernier a informé les CLD placés sous sa responsabilité du montant qui sera mis à leur disposition pour répondre à leurs besoins d'investissement dans les entreprises de leur territoire.
- Le FLI est le principal outil mis à la disposition des CLD pour leur permettre de soutenir financièrement le démarrage ou l'expansion d'entreprises. Au FLI s'ajoute d'autres mesures d'aide financière mises en place par les CLD pour soutenir notamment les jeunes entrepreneurs de même que les entreprises d'économie sociale. Les retombées prévues des aides financières approuvées en 2006 par les CLD sont présentées dans le tableau 4 de la page suivante.

Tableau 4 - Retombées prévues des aides financières approuvées en 2006 par les 94 CLD relevant du Ministère

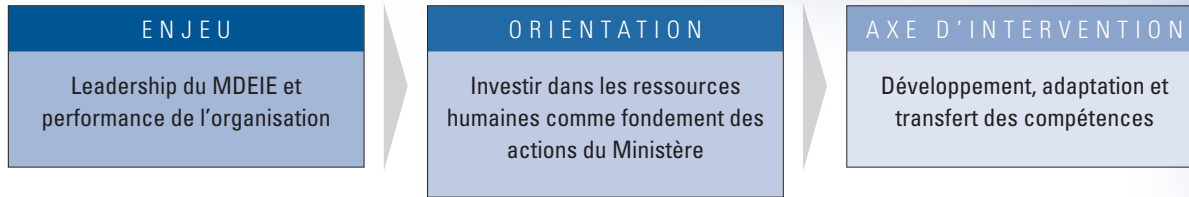
RETOMBÉES PRÉVUES*	2006			
	Fonds local d'investissement (FLI)	Aides financières aux jeunes entrepreneurs	Aides financières aux entreprises d'économie sociale	Total
Emplois Créés ou maintenus	6 193	2 156	3 559	11 908
Entreprises Créées, consolidées ou en expansion	535	660	467	1 662
Investissements (M\$)				
Contributions approuvées par les CLD	29,4	4,6	8,1	42,1
Financement provenant d'autres sources	204,7	109,4	94,2	408,3
Total des investissements prévus	234,1	114,0	102,3	450,4

* Sources : Rapports annuels d'activités 2006 des CLD, compilation MDEIE

Mesures de soutien aux projets économiques

- Le Ministère a affecté des crédits budgétaires de 13 millions de dollars au Programme de soutien aux projets économiques (PSPE). Un nouveau cadre normatif permettant d'administrer ce programme a été autorisé par le Secrétariat du Conseil du trésor en juin 2006. Des modifications importantes ont été apportées au programme. D'abord, son application a été élargie à toutes les régions administratives. De plus, le PSPE dispose d'un nouveau volet qui permet le financement de projets de développement de produits. Enfin, le PSPE peut effectuer des contributions financières remboursables et non remboursables.
- En 2006-2007, le PSPE était géré conjointement par le Ministère et Investissement Québec. Vingt-trois projets ont été financés par ce programme et ont généré des investissements de l'ordre de 27 millions de dollars.

Source : Direction générale des affaires économiques régionales



OBJECTIF 14¹⁵

D'ici 2008, définir un cadre de gestion des compétences, compléter le profil de compétences pour les gestionnaires et les professionnels et intégrer la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre aux activités courantes de gestion.

INDICATEURS	RÉSULTATS
Pourcentage de profils définis pour les gestionnaires et les professionnels	Cinq profils génériques sur six ont été établis de façon préliminaire.
Pourcentage de gestionnaires ayant des attentes significatives à l'égard de la gestion par compétence	Cette démarche a pour préalable l'établissement et la mise en place de profils de compétences dans les directions du Ministère.

Commentaires

Un cadre de gestion des compétences et les profils de compétences

- Un cadre de gestion des compétences a été instauré et comprend la Politique ministérielle de développement des compétences, adoptée en juin 2006 ainsi que le Plan pluriannuel de développement des compétences 2006-2009, adopté en décembre 2006. Ce cadre met en place les conditions pour que les gestionnaires et les employés prennent en main leur carrière et acquièrent les compétences nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.
- Dans ce cadre de gestion, l'approche par profils de compétences a été formalisée. À ce jour, six profils de compétences ont été identifiés. Ils couvrent les fonctions suivantes : cadre, conseiller en gestion des ressources humaines (CGRH), conseiller sectoriel, conseiller géographique, conseiller régional ainsi que conseiller du secteur de la recherche. Pour les cadres et les CGRH, des profils gouvernementaux ont été établis. Enfin, des profils ont été établis de façon préliminaire pour les types de conseillers suivants : sectoriels, géographiques et régionaux.
- Les profils de compétences permettent au personnel d'identifier les activités de développement à prioriser, de clarifier ses attentes en emploi, de s'autoévaluer, de cerner ses besoins d'apprentissage, de gérer sa carrière et de faire le lien avec l'évaluation du rendement.

La gestion prévisionnelle de main-d'œuvre et son intégration aux activités courantes de gestion

- Un exercice de planification des ressources humaines a été complété. Une série de moyens et de stratégies d'actions a ainsi été adoptée pour faire face aux nombreux départs à la retraite, à la réduction de l'effectif et à de nouvelles formes de prestation de services. Le Ministère porte une attention particulière à la qualité de sa main-d'œuvre en assurant son embauche, son maintien et le développement de son expertise.
- Dans le cadre de cet exercice de planification, des stratégies complémentaires aux profils de compétences ont également été adoptées et mises en place avant le 31 mars 2007 :
 - un programme d'accueil et d'intégration en emploi pour les nouveaux employés;
 - un programme de mentorat;
 - un programme de stages;
 - un programme de développement des habilités de gestion;
 - un programme de reconnaissance.

Source : Direction des ressources humaines

¹⁵ Le libellé de cet objectif a été révisé pour y intégrer les deux objectifs du Plan stratégique 2005-2008 ayant trait aux profils de compétences, à la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre ainsi qu'à la gestion des connaissances. Ce dernier aspect est maintenant couvert dans la gestion des compétences.

2 LES RÉSULTATS LIÉS À LA DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES ET AUX ORGANISMES

La Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes comprend des engagements sur les aspects suivants :

- la qualité des services offerts (courtoisie, clarté de l'information, accessibilité, etc.);
- le traitement des demandes (d'information, d'aide financière ou d'autres demandes, adressées par téléphone, courrier, courriel ou télécopieur);
- l'information diffusée dans Internet;
- l'amélioration des services;
- le traitement des plaintes sur la qualité des services.

Un tableau schématique de la Déclaration de services aux citoyens est présenté à l'annexe 4, dans la pochette à la fin du document.

Les résultats relatifs à ces engagements sont présentés ci-dessous.

La qualité des services offerts

L'enquête sur la satisfaction de la clientèle

Le Ministère a réalisé une première enquête sur la satisfaction de la clientèle à l'égard de la qualité de deux services ciblés, dont la prestation a eu lieu en 2006-2007. L'enquête avait essentiellement pour but de mesurer l'atteinte des objectifs liés aux engagements suivants :

- offrir un service courtois et respectueux;
- assurer un accès facile à nos services;
- fournir des renseignements clairs et concis;
- diriger rapidement le client vers le bon intervenant et le guider efficacement dans ses démarches;
- traiter toute demande avec diligence;
- faire preuve de transparence, d'équité et d'impartialité dans le traitement des demandes;
- assurer la protection des renseignements dans le respect des lois en vigueur.

Ces différents aspects de la Déclaration de services aux citoyens ont été évalués à travers 11 dimensions de la qualité du service, soit le respect, l'empathie, l'accessibilité, la clarté du langage, la simplicité des démarches, l'empressement, la justice, la confidentialité, la fiabilité, l'apparence¹⁶ et le fardeau¹⁷.

Les usagers ont une très bonne perception de la qualité du service reçu, puisque, au total, les 11 dimensions obtiennent une forte note, entre 8 et 10 sur 10 (de la part de 67 % des répondants) pour une moyenne de 8,39 sur 10. Les moyennes des 11 dimensions varient entre 9,47 et 5,15 sur 10. Sept dimensions ressortent davantage, avec une moyenne supérieure à la moyenne globale, soit le respect, la justice, la clarté du langage, la confidentialité, l'empressement, la fiabilité et l'empathie. Le respect est la dimension la plus reconnue avec une moyenne de 9,47 sur 10.

Par ailleurs, le sondage a permis de mesurer la satisfaction globale des usagers à l'égard du service reçu ainsi que leur perception des retombées et de l'utilité de l'expérience de service. La note moyenne obtenue pour la satisfaction globale est de 7,82 sur 10, et 62 % des répondants ont accordé une note de 8 à 10 sur 10 pour les retombées et l'utilité de l'expérience de service.

¹⁶ Les répondants étaient appelés à évaluer l'apparence des bureaux, du site Internet, des documents et des outils de promotion du Ministère.

¹⁷ Les répondants étaient invités à s'exprimer sur le nombre d'heures nécessaires et l'importance de l'effort à fournir pour faire leur demande au Ministère.

Finalement, une série d'énoncés du sondage ont permis d'évaluer l'image organisationnelle du Ministère. Ces énoncés visaient à déterminer le degré de confiance des usagers envers le Ministère, la perception de son efficacité, de son efficience, de son intégrité et de son excellence. Les résultats révèlent que les répondants ont une assez bonne perception du Ministère, puisque 42 % ont alloué une note entre 8 et 10 sur 10 à l'image organisationnelle, pour une moyenne de 7,62 sur 10. L'intégrité du Ministère est l'aspect le mieux perçu avec une note de 8,4 sur 10.

D'autres enquêtes sont prévues au cours du prochain exercice financier. Les résultats seront successivement comparés en vue de tirer les conclusions les plus justes concernant le degré de satisfaction de la clientèle, la qualité perçue de la prestation de services, les attentes des usagers, ainsi que l'amélioration à prévoir en vue de parfaire la qualité de la prestation de services et d'améliorer la satisfaction.

La satisfaction des participants aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires

La satisfaction des participants aux sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires a été mesurée au moyen de fiches d'appréciation. Encore cette année, le taux moyen de satisfaction atteint 98 %, et ce, toutes sessions de formation confondues. En effet, ce même taux avait été atteint en 2004-2005 et 2005-2006.

Les efforts du Ministère ont permis de donner 184 sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires et de joindre plus de 2 400 dirigeants et travailleurs stratégiques¹⁸, en plus de 1 050 autres personnes¹⁹. Parmi les sessions ayant attiré le plus de participants, on retrouve les suivantes :

- C-TPAT : plus qu'une question de sécurité;
- Gestion proactive de la main-d'œuvre;
- Relève entrepreneuriale : réussir son transfert de direction!

L'important thème de la relève dans les entreprises est également traité dans les résultats de l'objectif 12 du *Plan stratégique 2005-2008*, à la page 38.

Le traitement des demandes

Comme à chaque année, les résultats liés aux engagements de la Déclaration des services aux citoyens ont été collectés auprès des directions générales répondant directement à la clientèle. Cependant, la collecte de données a souffert d'importantes lacunes, en 2006-2007. Si bien que les résultats obtenus à l'aide des outils actuels de collecte ne reflètent pas exactement la réalité et ne peuvent être comparés aux résultats des années antérieures.

Il convient de noter que la faiblesse du mécanisme de collecte d'information est une des préoccupations du Ministère et que celui-ci travaille à la surmonter. Au cours de l'année à venir, la mise à jour des grilles destinées à structurer la collecte, le suivi des indicateurs et la coordination des activités de collecte permettront de corriger cette déficience.

L'information diffusée dans Internet

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS
Présenter une information complète et à jour.	La mise à jour du site Internet est effectuée quotidiennement.
Offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne lorsque les publications sont vendues.	Toutes les publications sont disponibles en format téléchargeable. Aucune publication n'est vendue.
Accroître l'accès à des programmes et à des services en ligne.	Le site présente les programmes ministériels. On y retrouve leur description et leurs critères d'admissibilité.

¹⁸ Par dirigeants, on entend les membres habituels d'un comité de direction (propriétaire, président, vice-président, directeur général, directeur d'usine, directeur des ressources humaines, etc.). Par travailleurs stratégiques, on entend le personnel de niveau intermédiaire et les personnes détenant un poste clé quant à l'implantation d'une pratique d'affaires (responsable de la qualité, chef d'équipe, contremaître, superviseur, comptable, responsable des ressources humaines, chargé de projets, technicien d'usine, etc.).

¹⁹ Comprend des intervenants locaux (CLD, CLE, chambres de commerce, etc.), des membres de l'administration publique et parapublique (ministères, organismes, municipalités, hôpitaux, etc.) et des consultants.

L'amélioration des services

En 2006-2007, le Ministère a fait appel à de nouvelles ressources pour entreprendre les travaux liés à l'amélioration des services. La formation de ces ressources et l'enquête sur la satisfaction de la clientèle serviront à la réalisation, en 2007-2008, d'un plan d'amélioration des services, qui inclura, notamment, la consultation périodique des clients du Ministère, la mise à jour de la Déclaration de services aux citoyens en fonction des attentes de la clientèle, la mise en place d'un mécanisme de collecte des données intégré au cycle annuel de reddition de comptes et le déploiement d'une culture de service au sein du Ministère.

Le Ministère compte sur ce plan pour connaître davantage les besoins et les attentes de sa clientèle, revoir ses engagements et raffiner sa méthode de mesure des résultats.

Le traitement des plaintes sur la qualité des services

Les engagements du Ministère, pris en vertu de la Déclaration de services aux citoyens, peuvent faire l'objet d'une plainte. Celle-ci peut toucher l'accessibilité des services, le professionnalisme et la courtoisie, la qualité, la rapidité ou l'équité du service ainsi que la confidentialité. Le Ministère s'engage à traiter ces plaintes avec diligence et à :

- faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables, dans le cas des plaintes formulées par écrit;
- donner suite à chaque plainte dans un délai de 15 jours ouvrables ou informer, à l'intérieur de ce délai, des motifs justifiant un délai de traitement plus long.

Au cours de l'année, le bureau des plaintes a reçu trois plaintes relatives à la qualité des services offerts par le Ministère. Après examen, deux plaintes se sont avérées non fondées et les plaignants ont reçu les explications nécessaires à cette prise de position. Quant à la troisième plainte, le client a obtenu satisfaction après avoir discuté avec les intervenants du Ministère, à l'intérieur des délais impartis selon la Déclaration de services aux citoyens.

3 L'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Conformément à son Plan triennal d'évaluation 2004-2007 et aux besoins identifiés en cours d'année par le Ministère, quatre programmes d'aide financière ont fait l'objet d'une évaluation. De plus, des études de cas touchant les organismes que sont les fonds subventionnaires de la recherche ont été réalisées. Ces évaluations ou études de cas ont porté sur des aspects ciblés des programmes ou des organismes, puisque ces derniers soutiennent un large éventail d'activités.

Rappelons qu'une évaluation constitue un outil d'aide à la décision. Elle fournit un éclairage sur la pertinence d'un programme, d'une stratégie, d'une politique ou d'une mesure, l'atteinte de ses objectifs et ses effets, et propose des améliorations en matière de gestion axée sur les résultats.

Les résultats par programme

Les principaux résultats atteints par les organismes, pendant la période couverte par l'évaluation, sont présentés par programme ayant fait l'objet d'une évaluation. Ces résultats sont également en lien avec l'aide financière versée par le gouvernement du Québec, pour la période couverte par l'évaluation.

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRENEURIAT		
Deux incubateurs d'entreprises ont été évalués. Un incubateur est un organisme offrant un environnement favorable ou des services à des jeunes entreprises innovantes sélectionnées, afin d'augmenter leurs chances de survie et leur développement.		
Organismes évalués (période couverte)	Principaux résultats constatés	Aide financière
Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal (CEIM) (2000-2005)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Au moins 200 demandes de service sont reçues annuellement par le CEIM depuis 2002-2003. ■ Le pourcentage moyen des demandes acceptées, entre 2002 et 2005 est de 13 %. ■ Le CEIM entretient annuellement des liens avec en moyenne 55 entreprises. ■ Entre 2001 et 2005, 104 entreprises ont terminé leur incubation. 	1,6 M\$ (2003-2005)
Centre québécois d'innovation en biotechnologie (CQIB) (2001-2005)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 24 demandes ont été traitées par le CQIB. ■ 8 demandes de service ont été acceptées. ■ De 1997 à 2003, 14 entreprises ont terminé leur incubation, dont 12 sont encore en activité. ■ Le CQIB entretient annuellement des liens avec en moyenne 9 entreprises. 	1,5 M\$ (2002-2006)

PROGRAMME DE SOUTIEN AUX PARTENARIATS ET AUX FILIÈRES INDUSTRIELLES		
14 organismes régionaux de promotion des exportations (ORPEX ²⁰) ont été évalués.		
Organismes évalués (période couverte)	Principaux résultats constatés	Aide financière
Organismes régionaux de promotion des exportations (2004-2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 1 408 entreprises ont été soutenues par les ORPEX. ■ 49 % des entreprises soutenues ont créé de 1 à 5 emplois du fait qu'elles exportaient. ■ L'effet de levier²¹ du financement du Ministère est de 3,9. 	1,8 M\$ (2004-2006)

²⁰ Les ORPEX sont aussi appelés les commissariats à l'exportation.

²¹ Un effet de levier de 3,9 signifie, qu'en moyenne et pour la période couverte par l'évaluation, pour 1 \$ de financement par une entité spécifique, 3,9 \$ est injecté par d'autres sources de financement.

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

Trois regroupements sectoriels de recherche industrielle ont été évalués.

Ce sont des organismes coopératifs de recherche dont le travail favorise le transfert des connaissances et des résultats de recherche vers les entreprises. Par ces regroupements, les universités, les entreprises et le milieu de pratique sont mobilisés autour de projets de R-D.

Organismes évalués (période couverte)	Principaux résultats constatés	Aide financière
<ul style="list-style-type: none"> ■ Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec (CRIAQ) ■ Partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications (PROMPT) ■ Institut de recherche-crédation en arts et technologies médiatiques HEXAGRAM (2002-2005) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 242 chercheurs universitaires ont été impliqués dans 39 projets de recherche. ■ 51 entreprises sont membres d'un regroupement sectoriel de recherche industrielle. ■ 31 emplois ont été créés. ■ L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec est de 1,8. 	20,6 M\$ (2002-2005)

PROGRAMME DE SOUTIEN À LA VALORISATION ET AU TRANSFERT

La pertinence et la performance de trois centres de liaison et de transfert (CLT), de quatre sociétés de valorisation et de deux organismes de liaison et de transfert ont été évaluées.

- Un CLT est un organisme ayant pour mission de réaliser un transfert efficace des connaissances, des savoir-faire et des nouvelles technologies entre le milieu de la recherche et les organisations dont les entreprises.
- Une société de valorisation est un organisme dont l'expertise contribue à traduire en nouvelles technologies des inventions ou des découvertes du secteur de la recherche.
- Un organisme de liaison et de transfert a pour mission de valoriser et d'assurer le transfert vers des utilisateurs des résultats de la recherche dans le domaine des sciences sociales et humaines.

Organismes évalués (période couverte)	Principaux résultats constatés	Aide financière
Les centres de liaison et de transfert²²		
Centre québécois de valorisation des biotechnologies (CQVB) (2003-2006)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 46 entreprises ont bénéficié d'engagements financiers et ayant reçu un accompagnement. ■ Plus de 360 membres du Réseau Bio-Innovation, lieu privilégié de liaison et de transfert entre chercheurs et entrepreneurs. ■ Plus de 470 emplois ont été créés. ■ L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec est de 6,41. 	8,7 M\$ (2003-2006)
Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium (CQRDA) (2001-2005)	<ul style="list-style-type: none"> ■ 259 organisations clientes, dont 193 PME québécoises principalement en première, deuxième et troisième transformations de l'aluminium. ■ Amélioration de la capacité d'innovation d'une majorité de sa clientèle. ■ L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec est de 4,3. 	12,1 M\$ (2001-2005)

²² La performance des CLT est influencée, entre autres, par leur secteur d'activité et leurs façons de faire.

Les centres de liaison et de transfert (suite)		
Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) (2002-2005)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'ensemble des universités québécoises en est partenaire. ▪ Contribution à la formation d'une relève scientifique et d'une main-d'œuvre qualifiée. ▪ 115 professeurs-chercheurs engagés dans 120 contrats de recherche générant 198 projets. ▪ L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec est de l'ordre de 1,92. 	5,5 M\$ (2002-2005)
Les sociétés de valorisation		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Gestion UNIVALOR ▪ SOVAR (Société de valorisation des applications de la recherche) ▪ MSBi Capital ▪ Gestion VALEO (2002-2005) 	<p>Résultats atteints par ces 4 sociétés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 1 514 projets ont été analysés et ont donné lieu à 311 technologies valorisées ou en voie de l'être. ▪ 44 entreprises dérivées ont été créées pour commercialiser les technologies valorisées. ▪ 660 emplois ont été créés. ▪ L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec est de 3,8. 	54,2 M\$ (2002-2005)
Les organismes de liaison et de transfert		
CLIPP (Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales) (2003-2006)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 185 organismes clients des produits de transfert en 2005. ▪ 15 emplois ont été créés. ▪ L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec est de 0,7. 	3,4 M\$ (2003-2006)
CTREQ (Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec) (2002-2005)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 58 organismes clients des produits de transfert en 2005. ▪ 8 emplois ont été créés. ▪ L'effet de levier du financement du gouvernement du Québec est de 0,3. 	4,3 M\$ (2002-2005)

Les études de cas pour les trois fonds subventionnaires de la recherche

Le Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT), le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC) et le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) ont pour fonctions, dans leurs domaines respectifs, de promouvoir et d'aider financièrement la recherche, la diffusion des connaissances et la formation de chercheurs par l'attribution de bourses d'excellence.

Conformément à l'article 78 de la Loi sur le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, chacun de ces organismes doit remettre au ministre un rapport annuel de ses activités.

Toutefois, dans le but de démontrer les impacts socioéconomiques de la recherche financée par ces organismes, le Ministère a fait réaliser, de concert avec les fonds subventionnaires, neuf études de cas. Ces études visaient à soutenir la reddition de comptes, accroître la visibilité des impacts de la recherche auprès de la population et améliorer l'identification des conditions favorables à la valorisation des résultats de la recherche. Bien que ces études ne couvrent qu'une infime partie des réalisations des fonds subventionnaires, elles ont permis de démontrer l'existence d'impacts socioéconomiques nombreux et diversifiés.

CAS ÉTUDIÉS	EXEMPLES D'IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES RÉPERTORIÉS
Projet Déphosphatation biologique des eaux usées	Économies annuelles de 80 000 \$ à l'usine d'épuration de Sainte-Agathe-des-Monts, grâce à ce nouveau procédé.
Équipe Message sédimentaire des changements environnementaux	Meilleure connaissance des effets des réservoirs hydroélectriques d'Hydro-Québec sur les émissions de gaz à effet de serre lui permettant de bénéficier de crédits de CO ₂ , dans le cadre des bourses de carbone.
Groupe de recherche interuniversitaire en architecture des ordinateurs de haute performance	Développement d'un procédé d'ajustement fin des circuits intégrés analogiques à haut rendement ayant mené à la création de l'entreprise dérivée LTRIM Technologies employant 30 personnes.
Équipe Effets de la fiscalité et des programmes sociaux sur l'efficacité économique et la justice distributive	Meilleure connaissance de la taille totale de l'économie souterraine du Québec et des agents économiques en cause.
Équipe <i>Aboriginal Mental Health Research Team</i> (AMHRT)	Création du Réseau national de recherche en santé mentale chez les Autochtones, dont le modèle est fortement inspiré des succès de l'AMHRT.
Groupe de recherche sur l'inadaptation psychosociale chez l'enfant	Naissance en 1990 du programme Fluppy pour une intervention universelle en milieu scolaire. Près de 1 900 enseignants, éducateurs spécialisés et travailleurs sociaux ont reçu une formation. Au moins 200 000 enfants ont pris part au programme.
Projet Antibiotiques et résistance	Test développé pour identifier rapidement les gènes essentiels chez les agents pathogènes.
Équipe <i>Medical Training and Practice Research Group</i>	Mise en place par le Collège des médecins d'une série de mesures en vue de rationaliser l'usage des benzodiazépines.
Centre de recherche de l'Institut de Cardiologie de Montréal	Développement d'un nouveau type d'endoprothèse vasculaire (<i>stent</i>). Cette nouvelle approche vise une diminution des coûts associés au besoin d'opérer de nouveau certains des patients ayant subi une angioplastie avec pose d'une endoprothèse coronaire traditionnelle.

Mentionnons que les montants d'aide financière alloués à ces trois organismes en 2006-2007 sont indiqués au Tableau 7 - Montants versés par le Ministère, en 2006-2007 et 2005-2006, selon les programmes d'aide financière, à la page 55.

1 LES RESSOURCES HUMAINES

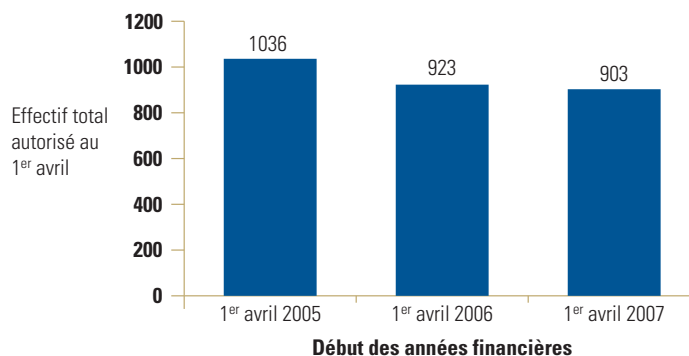
L'évolution de l'effectif du Ministère

L'effectif autorisé au Budget de dépenses, Volume II (Crédits des ministères et organismes) en date du 1^{er} avril 2006 se chiffrait à 923 équivalents temps complet (ETC) totaux. L'effectif final au 1^{er} avril 2007 se situe à 903 ETC autorisés totaux. Cela s'explique par :

- le transfert des postes et crédits d'une ressource en communications du MDEIE vers le ministère du Conseil exécutif (-1 ETC);
- le transfert des postes et crédits de trois ressources de l'équipe du Commerce intérieur en provenance du ministère du Conseil exécutif (+3 ETC);
- la compression de 22 ETC en raison des départs à la retraite que le Conseil du trésor n'autorise à remplacer qu'une fois sur deux (-22 ETC).

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de l'effectif total autorisé, pour la période du 1^{er} avril 2005 au 1^{er} avril 2007.

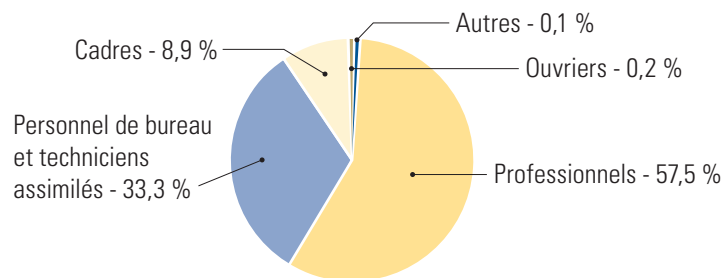
Graphique 1 - Évolution de l'effectif total autorisé



La répartition de l'effectif par catégorie d'emploi

La figure ci-dessous présente, par catégorie d'emploi au 31 mars 2007, la répartition des effectifs en place²³ au Ministère. À cette date, le Ministère employait 921 personnes. Ces données comprennent le personnel régulier, occasionnel, étudiant et stagiaire.

Figure 2 - Répartition des effectifs en place



²³ L'effectif en place peut différer de l'effectif total autorisé, lequel apparaît au Budget de dépenses, Volume II (Crédits des ministères et organismes) déposé à l'Assemblée nationale. L'effectif à l'emploi comprend les personnes travaillant au Ministère. Quant à l'effectif total autorisé, il représente le nombre de postes accordés annuellement au Ministère par le SCT. Ces postes sont comptabilisés en ETC, donc ramenés sur la base d'un travail annuel de 35 h/semaine.

La planification des ressources humaines et la gestion par compétence

Le Ministère a poursuivi sa démarche de planification des ressources humaines amorcée en 2005. Cet exercice a permis de cibler les ressources humaines (compétences, expertises uniques et relèves potentielles) ainsi que les postes stratégiques, uniques ou vulnérables au Ministère. Des stratégies ont été identifiées afin d'attirer, de développer et de conserver les ressources humaines. Ces stratégies inscrites au Plan pluriannuel de développement des compétences 2006-2009 sont actuellement mises en œuvre : programmes de stage, de mentorat, de développement d'habiletés de gestion, etc.

De l'information complémentaire sur la planification des ressources humaines et sur la gestion par compétence est fournie à l'objectif 14 du Plan stratégique 2005-2008, à la page 43.

La formation et le développement du personnel

En 2006-2007, un montant total de 1 331 183\$ a été consacré aux activités de formation et de développement du personnel. Ce montant inclut les dépenses non admissibles à l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation de ces dépenses totales.

Tableau 5 - Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au développement du personnel, par champ d'activité

CHAMPS D'ACTIVITÉ	MONTANT ALLOUÉ (\$)	POURCENTAGE (%)
Accueil et intégration	1 138	0,1
Anglais et autres langues	175 023	13,1
Bureautique	74 111	5,6
Clientis	39 724	3,0
Colloques et congrès	264 071	19,8
Développement de carrière	27 272	2,0
Formation et perfectionnement (cadres)	25 416	1,9
Formation et perfectionnement (fonctionnaires et professionnels)	442 718	33,3
Français	106 216	8,0
Informatique	128 991	9,7
Préparation à la retraite	46 503	3,5
Total	1 331 183	100,0

Par ailleurs, pour l'année civile 2006, le Ministère a consacré 2,4 %²⁴ de sa masse salariale au développement et au maintien de l'expertise de son personnel. Ce qui est supérieur à l'objectif de 1 %, fixé par la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre.

Les initiatives mises en œuvre pour les personnes

Le Ministère consent d'importants efforts en vue de maintenir et d'améliorer l'état de santé de son personnel. Plusieurs actions ont été réalisées cette année, dont la mise en place d'un programme d'encouragement à la pratique d'activités physiques ainsi que d'initiatives touchant l'ergonomie, la qualité de l'air et la mise sur pied d'un comité en santé et en sécurité au travail. Le Ministère a également adopté et mis en œuvre une politique de reconnaissance de ses employés.

²⁴ Pour les besoins de l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre, ce pourcentage est calculé par année civile et non par année financière. Pour 2006, le pourcentage obtenu résulte de la division du montant total des activités de développement admissibles en vertu de la Loi (1 206 503 \$) par la masse salariale se chiffrant à 51 231 000 \$.

2 LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Les résultats globaux

Le tableau ci-dessous permet de comparer les dépenses du Ministère en fonction de sa structure budgétaire, pour les exercices financiers 2006-2007 et 2005-2006.

Tableau 6 - Dépenses du Ministère, en 2006-2007 et 2005-2006, selon sa structure budgétaire

PROGRAMME	DÉPENSES (000 \$)		COMPARAISON DES DÉPENSES	
	2006-2007	2005-2006	Écart (000 \$)	Variation (%)
Programme 1 Direction du Ministère	36 144,4	37 732,4 ²⁵	(1 588,0)	-4,2
Programme 2 Développement économique et aide aux entreprises	345 767,6	265 751,5 ²⁵	80 016,1	30,1
Programme 3 Recherche, science et technologie	256 530,0	237 232,9	19 297,1	8,1
SOUS-TOTAL	638 442,0	540 716,8	97 725,2	18,1
Programme 4 Provision relative aux interventions financières garanties par le gouvernement	(52 045,8)	149 100,0	(201 145,8)	-134,9
TOTAL	586 396,2	689 816,8	(103 420,6)	-15,0

Le Ministère a connu une baisse de ses dépenses de l'ordre de 103,4 millions de dollars par rapport à l'exercice financier 2005-2006, ce qui représente une diminution de 15 %. Toutefois, si on exclut les ajustements à la provision pour pertes sur les interventions financières d'Investissement Québec garanties par le gouvernement, dus à une réévaluation des risques financiers liés aux dossiers déjà autorisés, on constate plutôt une augmentation des dépenses de 97,7 millions de dollars. Cette augmentation provient d'abord de trois nouvelles mesures d'aides financières annoncées lors du Discours sur le budget 2006-2007, soit le Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF), le Programme de soutien aux organismes de développement des technologies stratégiques et le Programme de soutien à l'emploi stratégique. Le solde est lié au dossier du prêt consenti à Alcan dans le cadre de son projet d'investissement au Saguenay-Lac-Saint-Jean et à l'augmentation des aides accordées dans le cadre du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI).

Par ailleurs, le Ministère disposait au début de l'exercice 2006-2007 d'un budget de dépenses de 618,5 millions de dollars. Ce budget a été augmenté d'un montant net de 5,6 millions de dollars, grâce, entre autres, à des recours au Fonds de suppléance annoncé dans le Discours sur le budget 2006-2007 pour de nouvelles mesures.

Description des programmes et commentaires afférents

Programme 1 : Direction du Ministère

Le programme regroupe les budgets des unités administratives de la Direction du Ministère. Il vise à assurer la Direction du Ministère et les services centraux en matière d'affaires publiques et de soutien à la gestion.

La diminution du niveau des dépenses de 1,6 million de dollars s'explique principalement par la réduction des dépenses de fonctionnement.

²⁵ Les données de 2005-2006, pour les programmes 1 et 2, ont été redressées pour tenir compte des transferts de responsabilités entre ministères.

Programme 2 : Développement économique et aide aux entreprises

Le programme regroupe les budgets des unités administratives responsables du développement économique et de l'aide aux entreprises. Ce programme vise à offrir un soutien technique et financier aux entreprises et aux organismes à des fins de développement industriel, commercial et coopératif et de développement des marchés pour la création d'emplois. De plus, il est constitué des enveloppes budgétaires affectées au soutien du développement local et régional.

Le tableau indique une augmentation des dépenses d'un montant de 80 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cet écart s'explique notamment par les dépenses du nouveau Programme de soutien à l'industrie forestière (PSIF), de 19,5 millions de dollars, par la provision de 41,3 millions de dollars prise dans le cadre du prêt consenti à Alcan et de l'accroissement des déboursés du Programme d'appui stratégique à l'investissement (PASI). Enfin, les dépenses en rémunération et fonctionnement de ce programme ont été réduites de 1,3 million de dollars.

Programme 3 : Recherche, science et technologie

Ce programme regroupe les budgets des unités administratives responsables de la recherche, de la science et de la technologie. Ce programme vise à assurer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation et à soutenir la recherche et la formation de chercheurs, l'innovation, la liaison et le transfert, la promotion des carrières scientifiques et technologiques, la diffusion des connaissances ainsi que le rayonnement international du Québec en matière de recherche et d'innovation.

L'augmentation de 19,3 millions de dollars s'explique principalement par l'ajout de deux nouvelles mesures d'aides financières, soit le Programme de soutien aux organismes de développement des technologies stratégiques et le Programme de soutien à l'emploi stratégique, pour des dépenses totales de 15,7 millions de dollars. Le solde correspond à l'augmentation des dépenses liées à diverses mesures de soutien à la recherche.

Programme 4 : Provision relative aux interventions financières garanties par le gouvernement

Ce programme vise à permettre le redressement afférent aux exercices antérieurs de la provision pour pertes sur interventions financières d'Investissement Québec, garanties par le gouvernement.

La diminution de 52 millions de dollars inscrite en 2006-2007 permet d'ajuster la provision pour pertes sur les interventions financières d'Investissement Québec garanties par le gouvernement pour des dossiers déjà autorisés dans des exercices antérieurs. Alors qu'en 2005-2006, cette provision avait été augmentée de 149,1 millions de dollars.

Les aides financières versées

La ventilation des montants versés, au cours des deux derniers exercices, dans le cadre des programmes d'aide financière administrés par le Ministère, est présentée dans le tableau ci-dessous. Ces montants sont classés selon la structure budgétaire du Ministère.

Tableau 7 - Montants versés par le Ministère, en 2006-2007 et 2005-2006, selon les programmes d'aide financière

PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE	2006-2007 (000 \$)	2005-2006 (000 \$)
Programme 1, élément 1: Direction du Ministère		
Aide aux organismes œuvrant au développement économique du Québec	822,6	1 035,0
Programme 2, élément 5: Soutien à l'entrepreneuriat et au développement des entreprises et des secteurs industriels		
Aide à l'entrepreneuriat	11 690,7	10 029,3
Aide aux entreprises	9 881,4	20 050,7
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	8 394,6	5 922,8
Dépenses de transfert non regroupées		
Ubisoft	11 800,0	10 200,0
SOQUEM inc.	3 000,0	0,0
Aide aux organismes œuvrant au développement économique du Québec	1 489,4	1 520,7
Autres dépenses de transfert non regroupées	1 007,7	345,7
Programme 2, élément 6: Mesures de soutien au développement économique local et régional		
Centres locaux de développement (CLD)	43 138,7	43 581,5
Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0,0	1 131,8
Stratégie de développement économique des régions ressources (SDERR)	2 022,6	2 524,1
Créneaux d'excellence régionaux (ACCORD)	1 950,0	1 944,9
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	1 510,4	3 193,4
Soutien aux trois MRC ressources	1 447,0	1 343,6
Autres dépenses de transfert non regroupées	1 995,5	3 394,7
Programme 3, élément 3: Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)	70 200,0	70 125,2
Programme 3, élément 4: Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)	43 182,9	43 137,4
Programme 3, élément 5: Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)	35 569,7	35 530,1
Programme 3, élément 6: Soutien à la recherche et à l'innovation		
Soutien à la recherche	63 231,9	45 460,5
Soutien à la valorisation et au transfert	16 041,5	16 246,0
Soutien à la promotion de la culture scientifique et à la relève en science et technologie	3 228,1	3 764,2
Aide aux entreprises	2 212,4	0,0
Programme 3, élément 7: Centre de recherche industrielle du Québec	13 250,0	13 500,0
TOTAL	347 067,1	333 981,6

Le tableau de la page suivante présente une explication des écarts les plus significatifs observés, entre 2006-2007 et 2005-2006, dans les aides financières versées par le Ministère.

Tableau 8 - Comparaison des aides financières versées par le Ministère, pour lesquelles on observe un écart significatif entre 2006-2007 et 2005-2006

Programme d'aide financières	2006-2007 (000 \$)	2005-2006 (000 \$)	Commentaires explicatifs de l'écart observé
Aide aux entreprises	12 094	20 051	L'écart s'explique principalement par des réaménagements internes des crédits budgétaires afin de couvrir des dépenses liées à d'autres priorités du Ministère, entre autres les créneaux d'excellence régionaux (ACCORD) et le Programme de soutien aux projets économiques (PSPE).
Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	8 395	5 923	L'augmentation est principalement attribuable au financement des activités des organismes régionaux de développement.
Ubisoft	11 800	10 200	L'écart s'explique par une augmentation de l'aide accordée à Ubisoft.
SOQUEM inc.	3 000	0	Il s'agit d'une nouvelle mesure annoncée dans le Discours sur le budget 2006-2007 pour le transfert de SOQUEM inc. en Abitibi-Témiscamingue.
Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	0	1 132	Les engagements pris dans le cadre du Plan de relance de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine ont pris fin en 2005-2006 .
Stratégie de développement économique des régions ressources (SDERR)	2 023	2 524	Les dépenses sont en diminution, car les mesures et programmes ont pris fin au 31 mars 2006.
Programme de soutien aux projets économiques (PSPE)	1 510	3 193	Les normes de ce programme ont été révisées en 2006-2007. Ceci a eu pour effet de retarder sa mise en œuvre.
Soutien à la recherche	63 232	45 461	La variation s'explique principalement par le nouveau Programme de soutien aux organismes de développement des technologies stratégiques annoncé dans le Discours sur le budget 2006-2007.

3 LES RESSOURCES INFORMATIONNELLES ET LES COMMUNICATIONS

Les travaux liés aux ressources informationnelles visent principalement l'amélioration du service à la clientèle du Ministère, un meilleur soutien au personnel dans la réalisation de ses tâches ainsi qu'une exploitation optimale des ressources informationnelles. Les principaux travaux sont décrits plus bas et touchent les sujets suivants :

- la gestion documentaire;
- la planification stratégique (architecture d'entreprise ministérielle) des ressources informationnelles;
- le développement, l'entretien et l'évolution d'applications;
- le démarrage du projet SAGIR;
- le renforcement de la sécurité informatique;
- l'exploitation du réseau informatique;
- le site Internet ministériel;
- les sites Internet thématiques.

Pour réaliser ces travaux, des dépenses de plus de 2,8 millions de dollars ont été nécessaires. Le tableau suivant présente une ventilation de ces dépenses.

Tableau 9 - Dépenses en ressources informationnelles par catégorie

CONTRATS	DÉPENSES (\$)
Services professionnels en technologie	529 909
Services professionnels en développement	731 923
Services professionnels en planification, sécurité et gestion documentaire	138 575
Services professionnels en gestion	47 190
Hébergement des sites Internet	2 400
Entretien et réparation du parc informatique	31 965
Formation et accompagnement du personnel de la Direction des ressources informationnelles	10 906
Coûts d'entreposage au Centre de documents semi-actifs	35 446
ÉQUIPEMENT ET FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION	
Fournitures, pièces et composants du parc informatique	145 835
Acquisition de logiciels et de licences et renouvellement de licences et de la documentation	879 717
Fonctionnement* de la Direction des ressources informationnelles	252 988
TOTAL	2 806 854

* Exclut la masse salariale du personnel

La gestion documentaire

La révision des pratiques de gestion des documents, dans un premier temps sur support papier, s'est poursuivie en vue d'assurer aux citoyens et au personnel du Ministère un meilleur accès à l'information. Ainsi, deux directions générales se sont appropriées de nouveaux outils de gestion documentaire, dont un plan de classification ministériel des documents. Une opération de déclasserment et d'épuration des documents existants dans ces directions générales y a également été entreprise.

Par ailleurs, une analyse préliminaire a été réalisée pour évaluer la pertinence, les coûts et les bénéfices de la mise en place d'une solution électronique de gestion des documents. Il en ressort que les coûts et les bénéfices varient de façon importante selon le degré d'intégration de cette solution avec les autres outils informatiques dont dispose le personnel.

La planification stratégique (architecture d'entreprise ministérielle) des ressources informationnelles

L'architecture d'entreprise ministérielle (AEM) constitue une démarche de planification stratégique visant à optimiser l'alignement des investissements en ressources informationnelles sur les objectifs stratégiques du Ministère et du gouvernement. Une telle démarche a été démarrée en cours d'année. L'AEM s'appuie sur une vision globale des ressources informationnelles en soutien à la réalisation de la mission du Ministère. Elle se conclura par un portefeuille de projets comprenant des investissements s'échelonnant sur un échéancier de quatre ans.

Le développement, l'entretien et l'évolution d'applications

Parmi les systèmes livrés cette année, mentionnons un fichier ministériel pour la gestion contractuelle. Des précisions sont fournies à ce propos dans la section intitulée Les ressources matérielles, à la page 48. Quelques autres systèmes d'aide à la gestion, ayant pour but de soutenir la gestion du Ministère ou la collaboration avec les clients, ont également été développés. Mentionnons à cet égard les systèmes pour le Programme d'aide aux employés ainsi que les extranets sectoriels.

Par ailleurs, les travaux d'entretien et d'évolution de systèmes déjà en place ont principalement porté sur Clientis, le système ministériel de gestion de la relation avec la clientèle. Rappelons que Clientis a été mis en place dans le but d'offrir un meilleur service à la clientèle, un partage de l'information entre les employés, une collaboration accrue entre les directions et la consignation de l'information dans un outil intégré.

Le démarrage du projet SAGIR

Conformément à un plan d'implantation gouvernemental, le projet SAGIR (Stratégie d'affaires de gestion intégrée des ressources) a débuté au Ministère en février 2007. Sept grandes étapes sont prévues dans le plan d'implantation gouvernemental. La première étape de ce projet, soit l'étape SAGIR-SGR1, prévoit l'implantation d'un système de comptabilité (dépenses) et d'acquisition pour le 1er avril 2008. Rappelons que SAGIR a pour principal objectif de doter le gouvernement d'un système efficace, efficient et moderne de gestion des ressources.

Le renforcement de la sécurité informatique

Des efforts ont été fournis afin de renforcer la sécurité des environnements informatiques des employés du Ministère pour protéger les renseignements personnels et nominatifs, tout en appliquant les différentes règles émises par le Conseil du trésor. Par exemple, des activités de sensibilisation auprès du personnel ont été réalisées. De plus, un outil de contrôle des polluels et des virus permet de filtrer les courriels dès leur arrivée au Ministère. Celui-ci arrête en moyenne, par mois, 310 000 courriels indésirables et environ 4 000 virus, évitant ainsi au personnel d'avoir à trier ses courriels.

L'exploitation du réseau informatique

Des efforts ont également été déployés dans le but de consolider les environnements technologiques. Concrètement, le Ministère est passé de 206 serveurs (en mars 2004) à 137 (au 31 mars 2007), tout en favorisant l'utilisation de logiciels libres et en minimisant les coûts d'acquisition et de soutien pour les environnements mis en place. Le remplacement annuel de 25 % des équipements informatiques fait partie des orientations prises en vue de les maintenir à un niveau acceptable pour l'utilisation des différents logiciels du Ministère.

Le site Internet ministériel

La démarche d'amélioration et d'enrichissement du site Web principal du Ministère s'est poursuivie par la simplification et la réorganisation de nombreux contenus. Comme l'indique le tableau ci-dessous, la fréquentation du site a continué de croître de façon importante pour s'établir à plus de 197 000 visites mensuelles en mars 2007.

Tableau 10 - Fréquentation du site Internet ministériel, de 2004-2005 à 2006-2007

INDICATEURS OPÉRATIONNELS	2006-2007	2005-2006	2004-2005
Moyenne quotidienne des visites	4 745	3 130	2 145
Nombre de pages vues par visite	3,39	6,71	18,23
Durée moyenne d'une visite	10 min, 43 s	10 min, 55 s	12 min, 52 s
Moyenne de visites mensuelles	144 341	93 918	43 274

Les sites Internet thématiques

Le Ministère publie également trois sites Web thématiques :

■ **L'Avantage québécois (www.avantagequebecois.com)**

Ce site, lancé à l'automne 2005, présente et fait la promotion de la Stratégie de développement économique du Québec. L'achalandage mensuel moyen pour 2006-2007 est de 2 432 visites.

■ **Montréal Collections (www.montrealcollections.com)**

Ce site, lancé en mars 2006, s'adresse à une clientèle d'acheteurs et d'agents manufacturiers du secteur de la mode aux États-Unis. Il présente l'offre québécoise dans le domaine de la mode. L'achalandage mensuel moyen pour 2006-2007 est de 3 023 visites.

■ **Expertise Recherche Québec (www.erq.gouv.qc.ca)**

Ce site s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec d'enrichir son suivi de la recherche et de l'innovation. ERQ est un système d'information qui dresse la carte des compétences en recherche universitaire et fournit un ensemble d'indicateurs sur la recherche au Québec, ses forces, son financement et ses retombées. L'achalandage mensuel moyen pour 2006-2007 est de 3 971 visites.

4 LES RESSOURCES MATÉRIELLES

Le Ministère a regroupé ses effectifs de Montréal au 380, rue Saint-Antoine Ouest et de ceux de la Direction régionale de la Mauricie au 100, rue Laviolette à Trois-Rivières. Des réaménagements au 710, place D'Youville à Québec ont également permis le déménagement de la Direction générale des affaires économiques régionales à cette adresse.

De plus, l'implantation de la téléphonie IP (intégration de la voix et des données informatiques dans un seul réseau) s'est poursuivie au 380, rue Saint-Antoine Ouest et dans les régions administratives de la Mauricie, du Centre-du-Québec et du Bas-Saint-Laurent. Cette nouvelle technologie permet d'améliorer le service à la clientèle.

Enfin, à l'automne 2006, un nouveau cadre de gestion en matière de gestion contractuelle a été élaboré et diffusé auprès de l'ensemble du personnel du Ministère. Un fichier ministériel, constitué de l'ensemble des contrats de services de 1 000\$ et plus, a été élaboré et est disponible pour l'utilisation par le personnel.

LES EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Cette partie couvre certaines exigences législatives et gouvernementales dont le Ministère doit rendre compte. Ces exigences touchent les sujets suivants :

- 1 l'allégement réglementaire et administratif;
- 2 la politique linguistique;
- 3 le code de déontologie et d'éthique;
- 4 l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;
- 5 le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec;
- 6 le programme d'accès à l'égalité en emploi;
- 7 l'administration de certaines lois;
- 8 le développement durable.

1 L'ALLÈGEMENT RÉGLEMENTAIRE ET ADMINISTRATIF

Dans l'optique d'un allégement administratif et dans le but de faciliter la vie aux promoteurs de projets de développement économique majeurs requérant l'intervention de plusieurs ministères ou organismes gouvernementaux, le Ministère a poursuivi la mise en place de son système d'accueil (ligne 1 866 projet9). Pour chaque projet, le promoteur se voit assigner un chargé de projet, qui l'oriente vers les ressources gouvernementales appropriées.

Par ailleurs, en août 2004, le gouvernement du Québec publiait un plan d'action en matière d'allégement réglementaire et administratif, intitulé Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesse (ci-après appelé le Plan d'action). Le Plan d'action prévoyait la réalisation de plus d'une trentaine de mesures auxquelles prennent part une vingtaine de ministères ou d'organismes. Parmi celles-ci, trois mesures touchent le Ministère. Par ailleurs, une quatrième mesure, issue de l'Avantage québécois, s'ajoute en vue d'une réduction des coûts des formalités administratives imposées aux entreprises. La mise en œuvre de ces quatre mesures s'est poursuivie en 2006-2007. Voici l'état d'avancement pour chacune d'elles.

Consolider le rôle des CLD pour donner les services de première ligne aux entreprises

Cette mesure du Plan d'action mise sur une intégration des services aux entrepreneurs ayant notamment pour effet de leur éviter des déplacements et de réduire les délais pour, par exemple, franchir les étapes du démarrage d'une entreprise. Par ailleurs, dans le but d'améliorer les services offerts aux entreprises, une initiative de partenariat MDEIE-CLD, amorcée l'an dernier sous forme de projet pilote dans quatre régions, a permis d'établir des modes de collaboration pour mieux servir les entreprises. Depuis, toutes les directions régionales du Ministère ont renforcé leurs liens avec les CLD et ont travaillé à adapter leur prestation de services afin de rendre plus complémentaires les services offerts par les deux entités.

Évaluer les conséquences du nouveau règlement sur la machinerie de production

La modification au Règlement d'application de la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction (L.R.Q., c. R-20) ayant eu pour effet d'y assujettir les travaux sur la machinerie de production, est entrée en vigueur en 2003. Le Plan d'action en matière d'allégement réglementaire indiquait que le ministère du Travail et le MDEIE déposeraient une étude d'impact de l'application de ce règlement au printemps 2005. Des événements imprévus, dont une contestation des modalités entourant l'application de ce règlement devant le Commissaire de l'industrie de la construction, ont cependant retardé les travaux. Ceux-ci devraient reprendre en cours d'année.

Associer le Conseil des partenaires économiques au suivi et à l'évolution du Plan d'action

La réalisation du Plan d'action est un des moyens retenus par la Stratégie gouvernementale de développement économique, l'Avantage québécois. Le Ministère a élaboré un tableau de bord qui permettra au Conseil des partenaires économiques de mesurer l'état d'avancement de chacun des moyens proposés dans l'Avantage québécois - et par le fait même du Plan d'action - et au besoin, de recommander des actions pour rectifier le tir.

Réduire d'encore 20% les coûts des formalités administratives imposées aux entreprises

Dans son Plan d'action, le gouvernement du Québec visait une réduction de 20 % des coûts des formalités administratives auxquelles les entreprises doivent obligatoirement se soumettre en vertu d'une loi ou d'un règlement (autorisations, rapports, enregistrements, registres, etc.). Le Ministère a contribué à l'atteinte de cette cible.

Par la suite, dans l'Avantage québécois publié en octobre 2005, une réduction additionnelle de 20 % de ces coûts était visée avant 2010. Le Ministère impose relativement peu de ce type d'obligations aux entreprises. Les six obligations, dont il était responsable en 2005, incluent un permis pour les entreprises qui fabriquent ou réparent des articles rembourrés de même que cinq formalités pour les entreprises coopératives. Le Ministère participe tout de même à l'effort global du gouvernement. En effet, depuis 2006, trois de ces six formalités ne sont plus nécessaires, à la suite d'une modification apportée à la Loi sur les coopératives. Mentionnons que l'évolution des coûts globaux de ces formalités est suivie par le Comité ministériel de la prospérité économique et du développement durable, un des comités ministériels permanents du ministère du Conseil exécutif.

2 LA POLITIQUE LINGUISTIQUE

Le Ministère, dans ses communications, applique la Charte de la langue française, la Politique linguistique gouvernementale et sa propre politique linguistique. Cette dernière est entrée en vigueur le 13 décembre 2005.

Par ailleurs, tout texte ou document rendu public par le Ministère est révisé par la Direction générale des communications et des services à la clientèle. Ceci s'applique aussi à l'information contenue dans le site Internet du Ministère. De plus, des activités de perfectionnement en français sont prévues dans le Plan pluriannuel de développement des compétences 2006-2009 du Ministère. En 2006-2007, le Ministère a consacré 106 216 \$ à des cours de français, soit près de 8 % des dépenses dédiées à la formation. En outre, des ouvrages de référence et des outils d'aide à la rédaction sont mis à la disposition du personnel.

3 LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET D'ÉTHIQUE

Le Ministère a continué à promouvoir une culture de bonne gouvernance et d'éthique. La conseillère en éthique s'est penchée sur plusieurs questions qui lui ont été soumises, soit par la Direction des ressources humaines, soit par des gestionnaires, des professionnelles ou des fonctionnaires. Elle a ainsi pu accompagner ces personnes dans un processus de réflexion systématisée afin d'en arriver à une décision éclairée qui prend en compte les valeurs de notre Ministère.

4 L'ACCÈS À L'INFORMATION ET LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

L'accès à l'information

Au cours de l'exercice, le Ministère a traité 42 demandes d'accès à l'information en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) :

- 32 demandes ont été traitées dans les 20 jours suivant la date de réception;
- 10 demandes ont été traitées dans un délai prolongé de 10 jours;
- trois demandes de révision ont été acheminées à la Commission d'accès à l'information.

La protection des renseignements personnels

Le Comité ministériel sur la sécurité, la protection des renseignements personnels et la sécurité de l'information s'est réuni à deux reprises en 2006-2007.

Les travaux du comité ont porté principalement sur :

- la fusion du Comité ministériel de sécurité avec le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ainsi que sur l'harmonisation des actions en cours;
- l'adoption, en novembre 2006, d'un plan triennal en matière de sécurité, de protection des renseignements personnels et de sécurité de l'information;
- la nomination, en novembre 2006, d'un responsable de la sécurité;
- le processus devant conduire à la mise en œuvre du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

En outre, une directive sur les sondages réalisés par le Ministère est entrée en vigueur en mai 2006. L'ensemble du personnel y a accès dans l'intranet. De plus, des mesures accrues de protection des renseignements personnels ont été mises en place à la Direction des ressources humaines. Enfin, le responsable de la protection des renseignements personnels donne des avis ponctuels dans les dossiers qui lui sont soumis en plus de faire de l'accompagnement dans certains dossiers qui requièrent son expertise.

5 LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Cette section fait état des mesures prises en 2006-2007 en regard des recommandations du Vérificateur général du Québec (VGQ) s'adressant au Ministère.

Les sujets dont il est question sont :

- la gestion des programmes d'aide financière;
- le développement durable;
- le dépôt du rapport annuel de gestion.

La gestion des programmes d'aide financière

Les différentes recommandations²⁶ du VGQ sont inscrites dans les encadrés, sous chacune des rubriques ci-dessous. Rappelons que ces recommandations visaient plus particulièrement les programmes d'aide financière destinés aux organismes à but non lucratif (OBNL), appelés alors OSBL.

La conception des programmes d'aide et l'attribution des subventions

- Assortir les mesures d'aide d'objectifs précis et mesurables, déterminer des cibles et élaborer des indicateurs afin d'évaluer les résultats.
- Élaborer des critères de sélection adéquats et les appliquer.
- Mettre en place les mécanismes nécessaires pour s'assurer que les analyses des demandes d'aide sont complètes et rigoureuses et que les décisions sont soutenues par une documentation suffisante.
- Signer, lors de l'attribution de subventions, des ententes précisant notamment les droits et les obligations des parties.
- S'assurer que tous les éléments pertinents sont pris en compte dans la détermination du montant de la subvention.
- Déterminer, à l'aide de critères objectifs, les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des OBNL et procéder aux ajustements requis.
- Fixer des attentes précises et mesurables aux bénéficiaires.

²⁶ Rapport 2002-2003 (Tome I, chapitres 2 et 6), déposé à l'Assemblée nationale en juin 2003, pages 37, 40, 42, 43, 197 et 198.

Les cadres normatifs, les guides de gestion ainsi que les conventions de subvention des nouveaux programmes d'aide prennent en compte les recommandations ci-dessus.

Lors de l'élaboration d'un cadre normatif, les paramètres importants d'un programme sont établis tels que sa raison d'être, ses objectifs, les clientèles, les projets et les dépenses admissibles, la détermination du montant de l'aide accordée, les résultats visés ainsi que les modalités de gestion.

Les guides de gestion en vigueur des programmes fournissent notamment des procédures pour l'analyse des demandes d'aide financière et pour la gestion axée sur les résultats. Par exemple, pour ce qui est du Programme de soutien à la recherche, volet Appui au financement d'infrastructures de recherche (PSR, volet 2), le guide de gestion, actualisé depuis le début de 2007, prévoit une banque d'indicateurs pour l'évaluation des retombées d'un projet. De plus, les états financiers de l'organisme subventionné sont analysés afin de s'assurer de sa capacité à réaliser le projet et à assumer les frais nécessaires à son fonctionnement.

Quant à la convention de subvention, elle stipule les droits et les obligations des parties signataires, tels que l'obligation de rendre des comptes à l'aide d'indicateurs de résultats.

Le suivi et la vérification des projets subventionnés

- Mettre en place les mécanismes nécessaires au suivi des projets subventionnés.
- Se doter d'une stratégie concernant la vérification de la saine utilisation des fonds publics.
- Rendre compte à l'Assemblée nationale de l'utilisation des fonds publics confiés aux organismes sans but lucratif (OSBL).
- Améliorer la reddition de comptes afin de permettre aux parlementaires de s'assurer de la saine gestion des fonds publics.
- Veiller à ce que la reddition de comptes des OSBL fasse état des cibles précises et que la performance soit évaluée à l'aide d'indicateurs appropriés.
- S'assurer auprès des OSBL que les rapports de vérification externe devant être produits fourniront une information suffisante quant à l'utilisation des subventions aux fins prévues.
- Compléter les mesures de contrôle qui chapeautent l'analyse de l'information émanant des OSBL.

Dans les guides de gestion, il est prévu qu'un suivi des projets subventionnés soit effectué. Ainsi, par exemple, dans le cadre du PSR, volet 2, un suivi est effectué durant la réalisation du projet pour s'assurer de sa conformité. De plus, un rapport de suivi est demandé au client sur une période d'au moins trois ou cinq ans suivant la réalisation du projet. Le Ministère entend continuer ses efforts afin d'assurer une reddition de comptes optimale à l'Assemblée nationale, notamment sur l'utilisation des fonds publics confiés aux OBNL.

En ce qui a trait au bilan du financement des infrastructures de recherche dont a fait mention le Rapport annuel de gestion 2005-2006 du Ministère, il a été remis en octobre 2006 aux instances gouvernementales concernées. Rappelons que ce bilan avait pour but d'établir, à partir des investissements, d'une enquête sur les besoins de la clientèle et d'une analyse comparative à l'échelle internationale, les orientations nécessaires en matière de financement des infrastructures de recherche pour les années futures.

L'évaluation de programme

- Faire une évaluation complète des programmes qui s'adressent aux organismes à but non lucratif.

La plupart des évaluations réalisées récemment par le Ministère concernaient des OBNL. C'est d'ailleurs le cas pour l'ensemble des évaluations effectuées en 2006-2007. Des précisions sont fournies à ce sujet à la section intitulée L'évaluation de programme.

Les travaux d'évaluation du Ministère sont planifiés sur une base triennale. Le Plan triennal d'évaluation 2004-2007 prévoyait, notamment, l'évaluation de programmes dont bénéficient des OBNL ou des groupes d'OBNL œuvrant dans des domaines particuliers. Précisons que plusieurs critères peuvent influencer sur le choix des programmes devant faire l'objet d'une évaluation : la reddition de comptes auprès du Conseil du trésor, l'importance relative des sommes allouées, une obligation découlant des conventions de subvention ou une demande expresse du Conseil du trésor ou d'un ministère.

Le développement durable

Dans le rapport²⁷ du VGQ portant sur le développement durable au gouvernement du Québec, trois recommandations s'adressaient au Ministère.

- Intégrer le développement durable dans les processus de décision et en poursuivre l'intégration.
- S'assurer que l'ensemble du personnel est sensibilisé au concept de développement durable, en fonction du champ d'activité et de la sphère d'influence de chacun.
- Définir des objectifs, des cibles et des indicateurs qui permettront d'apprécier les effets des actions dans ce domaine.

Les mesures mises en œuvre à cet égard apparaissent dans la section intitulée Le développement durable, à la page 70.

Le dépôt du Rapport annuel de gestion à l'Assemblée nationale

Dans le rapport²⁸ du VGQ, ce dernier a évalué dans quelle mesure les 79 entités assujetties à la Loi sur l'administration publique ont respecté les délais légaux pour déposer leur rapport annuel de gestion.

De 2002-2003 à 2004-2005, les rapports annuels de gestion du Ministère n'ont pu être déposés selon les délais légaux. Cette période coïncide avec des changements organisationnels majeurs²⁹ vécus successivement au sein de l'organisation. Le Ministère a déposé son rapport annuel de gestion 2005-2006 dans le respect des délais légaux.

²⁷ Rapport annuel 2003-2004 (Tome I, chapitre 3), déposé à l'Assemblée nationale en juin 2004, pages 63 et 65.

²⁸ Rapport annuel 2005-2006 (Tome II, chapitre 1), déposé à l'Assemblée nationale en décembre 2006, page 4.

²⁹ Parmi ces changements, mentionnons la création le 25 septembre 2002 d'un nouveau ministère (Finances, Économie et Recherche) à partir de trois entités, ayant chacune un plan stratégique distinct, puis le 29 avril 2003 d'un autre ministère (Développement économique et régional) créé à partir de quatre entités ayant chacune un plan stratégique distinct.

6 LE PROGRAMME D'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

Conformément à l'article 53.1 de la Loi sur la fonction publique, le présent rapport fait état des résultats obtenus quant aux objectifs du Programme d'accès à l'égalité en emploi appliqué au Ministère.

Les données globales sur l'embauche en 2006-2007

	RÉGULIERS ³⁰	OCCASIONNELS ³¹	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
Nombre total de personnes embauchées	17	52	54	13

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2007

EFFECTIF TOTAL (PERSONNES)	921
----------------------------	-----

Les résultats relatifs à l'embauche de personnes faisant partie de groupes cibles

LES RÉSULTATS GLOBAUX

L'objectif gouvernemental pour l'ensemble des groupes cibles : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, pour hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Tableau 11 - Taux d'embauche des groupes cibles en 2006-2007

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2006-2007	EMBAUCHE DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES 2006-2007					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ³²
Réguliers	17	4	0	0	0	4	23,5 %
Occasionnels	52	5	0	0	0	5	9,6 %
Étudiants	54	9	0	0	0	9	16,7 %
Stagiaires	13	5	0	0	0	5	38,5 %
Total	136	23	0	0	0	23	16,9 %
Taux d'embauche par groupe cible ³³	---	16,9 %	0	0	0	16,9 %	---

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le Ministère n'a pas atteint l'objectif gouvernemental de 25 %.

Le taux global d'embauche de groupes cibles se situe à 16,9 %, ce qui constitue néanmoins une amélioration par rapport au taux de 11,7 % de 2005-2006.

Une bonne partie de l'embauche de groupes cibles s'est effectuée parmi les étudiants et les stagiaires, ce qui fait hausser temporairement le taux d'embauche de groupes cibles. Toutefois, le taux d'embauche de 25 % a presque été atteint parmi les recrutements de personnel régulier (4/17), qui lui reste plus longtemps à l'emploi du Ministère.

³⁰ Les données sur l'embauche du personnel régulier ne doivent inclure que les recrutements.

³¹ Les données sur l'embauche du personnel occasionnel ne doivent inclure que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés occasionnels provenant des listes de rappel ainsi que ceux déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

³² Le taux d'embauche par statut d'emploi se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2006-2007 dans le même statut.

³³ Le taux d'embauche par groupe cible se calcule selon le nombre total de personnes issues du groupe visé, par rapport à l'embauche totale 2006-2007.

Les résultats à l'égard de certains groupes cibles

L'objectif de représentativité pour certains groupes cibles : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % et pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de représentativité de 2 %.

Tableau 12 - Taux d'embauche global des groupes cibles* par statut d'emploi : résultats comparatifs

	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES
2004-2005 ³⁴	59	65	94	4
2005-2006	62	46	59	4
2006-2007	17	52	54	13

* membres des communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Tableau 13 - Taux de représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	2005		2006		2007	
	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers en place	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	71	6,2 %	43	4,8 %	37	4,0 %
Autochtones	1	0,1 %	1	0,1 %	2	0,2 %
Anglophones	11	1,0 %	7	0,8 %	4	0,4 %
Personnes handicapées	10	0,9 %	7	0,8 %	8	0,9 %

Malgré un effort considérable de la part du Ministère visant à assurer une meilleure représentation des diverses composantes de la société québécoise, la cible gouvernementale de représentativité des membres des communautés culturelles (9 %) n'a pas été atteinte. Depuis trois ans, le taux de représentativité chute, passant de 6,2 % en 2005, à 4,8 % en 2006 pour en arriver à 4,0 % en 2007. Les données de 2005 comprenaient alors les effectifs du Fonds de partenariat touristique, dont plusieurs employés des centres d'information sont membres de groupes-cibles. Ces effectifs ont quitté le Ministère lors de la création du ministère du Tourisme.

La cible gouvernementale de représentativité pour les personnes handicapées (2 %) n'a également pas été atteinte, malgré le fait qu'elle soit en hausse, passant de 0,8 % en 2006 à 0,9 % en 2007.

³⁴ Le taux d'embauche globale des groupes cibles pour l'année 2004-2005 doit exclure les personnes handicapées, puisque ces dernières n'étaient pas visées par l'objectif de 25 % d'embauche durant cette année.

Les résultats à l'égard des femmes

Tableau 14 - Taux d'embauche des femmes en 2006-2007

	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	9	44	36	7	119
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2006-2007	52,9 %	84,6 %	66,7 %	53,9 %	87,5 %

Tableau 15 - Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2007

	Personnel	Personnel professionnel ³⁵	Personnel technicien	Personnel de bureau	Autre catégorie	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers en place	82	529	115	192	1	0	2	921
Nombre de femmes en place	23	207	82	179	1	0	0	492
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	28,0 %	39,1 %	71,3 %	93,2 %	100,0 %	0,0 %	0,0 %	53,4 %

Les mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

Principalement, les mesures suivantes ont été mises en place afin de favoriser la diversité au sein du Ministère :

- L'embauche de personnes appartenant à des groupes-cibles est favorisée.
- Un plan d'action est en élaboration pour les personnes handicapées.
- De la formation en langue est donnée.
- Un programme de relève est en place.
- Un programme d'accueil et d'intégration des nouveaux employés a été implanté.

³⁵ Y compris les ingénieurs, avocats, notaires, conseillers en gestion des ressources humaines, enseignants, médecins et dentistes.

7 L'ADMINISTRATION DE CERTAINES LOIS

Cette section présente les résultats atteints en 2006-2007 en regard de certaines lois administrées par le Ministère.

La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Les inspecteurs du Ministère ont effectué 707 visites ou inspections d'établissement commerciaux; 316 poursuites ont été transmises au ministère de la Justice.

La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Le Ministère a délivré à des entreprises 3 697 permis, nouveaux ou renouvelés. À la suite de l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions réglementaires pour les permis d'artisans d'articles rembourrés, une opération d'information a permis de régulariser la situation de près de 200 petits entrepreneurs et artisans. Pour être classé artisan, un fabricant doit produire annuellement moins de 999 articles rembourrés.

La Loi sur les coopératives

L'administration de cette loi a permis au Ministère de délivrer les statuts de constitution de 160 coopératives. Il a également procédé à 36 modifications de statuts, à quatre fusions de coopératives ainsi qu'à sept continuations de personnes morales constituées en vertu de la Loi sur les compagnies en coopératives et à 41 dissolutions par liquidation. Enfin, il a émis 48 certificats de régularité.

La Loi sur le Régime d'investissement coopératif

Le Ministère a contribué aux travaux ayant mené à la mise en place de la Loi sur le Régime d'investissement coopératif, entrée en vigueur en décembre 2006. L'administration de cette loi a permis au Ministère de délivrer 24 certificats d'admissibilité. Trois certificats ont été révoqués en 2006-2007, pour un total de 203 certificats valides au 31 mars 2007. Au cours de l'année civile 2006, grâce à cette mesure, les membres et employés de 161 coopératives ont investi 29,4 millions de dollars dans leur coopérative, dont 82 % dans des coopératives des régions ressources et centrales et 51 % dans le secteur agricole.

8 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la Loi sur le développement durable adoptée en avril 2006, le Ministère a poursuivi ses efforts afin que le développement économique se fasse en intégrant davantage les préoccupations liées à la préservation de la qualité de l'environnement et à l'amélioration de l'équité sociale. Les moyens mis en œuvre en 2006-2007 ont permis de former et de sensibiliser la clientèle du Ministère sur des aspects du développement durable et d'intervenir auprès d'elle afin qu'elle adopte des pratiques s'inscrivant davantage dans le développement durable.

Parmi ces moyens, le Ministère a poursuivi, à l'intention de sa clientèle, ses sessions de formation sur les meilleures pratiques d'affaires (MPA). À titre d'exemple, en regard du développement durable, des sessions de formation sont offertes aux entreprises sur la production à valeur ajoutée, l'amélioration continue et le kaizen. Ces pratiques, dans les entreprises, visent notamment les objectifs suivants : la réduction du gaspillage, l'organisation du travail et une efficacité accrue. Elles concourent également à prolonger les effets des résultats obtenus. En outre, le Ministère a amorcé la préparation d'une nouvelle session de formation intitulée *Toyota Way* visant également à renforcer la durabilité des résultats.

De plus, le Ministère est intervenu auprès des entreprises de l'industrie de la protection de l'environnement, en les soutenant dans le développement de produits et de services de même que dans le développement de nouvelles technologies, et a collaboré à la mise en œuvre du Plan d'action québécois 2006-2012 sur les changements climatiques (systèmes de crédits de CO₂, réduction et séquestration de gaz à effet de serre).

En outre, lors de la révision du cadre normatif pour son Programme de soutien à la recherche, le Ministère y a intégré l'application d'une norme à caractère environnemental. En effet, dans le cadre du volet Appui au financement d'infrastructures de recherche de ce programme, le Ministère peut, depuis juin 2007, exiger que tous les projets majeurs de construction et de rénovation soient conformes à la norme de développement durable LEED (*Leadership in energy and environmental design*). Mentionnons que cette norme est un système d'évaluation visant à améliorer la performance environnementale et économique des bâtiments. Ceci inclut, par exemple, l'efficacité énergétique et de la consommation d'eau de même que l'utilisation de matériaux de provenance locale.

Par ailleurs, d'autres gestes posés par le Ministère misent sur un développement économique axé sur une amélioration de l'équité sociale. Ainsi, le Ministère assure un soutien au réseau d'économie sociale du Québec, constitué d'entreprises à but non lucratif et de coopératives, lesquelles reconnaissent explicitement la dimension sociale de l'économie. Il a ainsi veillé à la coordination de l'action gouvernementale dans ce champ d'activité, élaboré les orientations à privilégier et assuré le suivi des politiques, des programmes et des mesures associées à ces entreprises.

Enfin, le Ministère a favorisé, au moyen de différentes mesures, la promotion de l'entrepreneuriat auprès de clientèles cibles telles que les femmes et les communautés noires. Ces personnes, qui rencontrent plus de difficultés dans leur quête d'emploi et dans l'amélioration de leurs conditions de vie en général, peuvent ainsi aspirer à un développement professionnel et à un renforcement de leur rôle économique, et contribuer, du même coup, à la transformation des systèmes sociaux.

LES SIGLES ET ACRONYMES

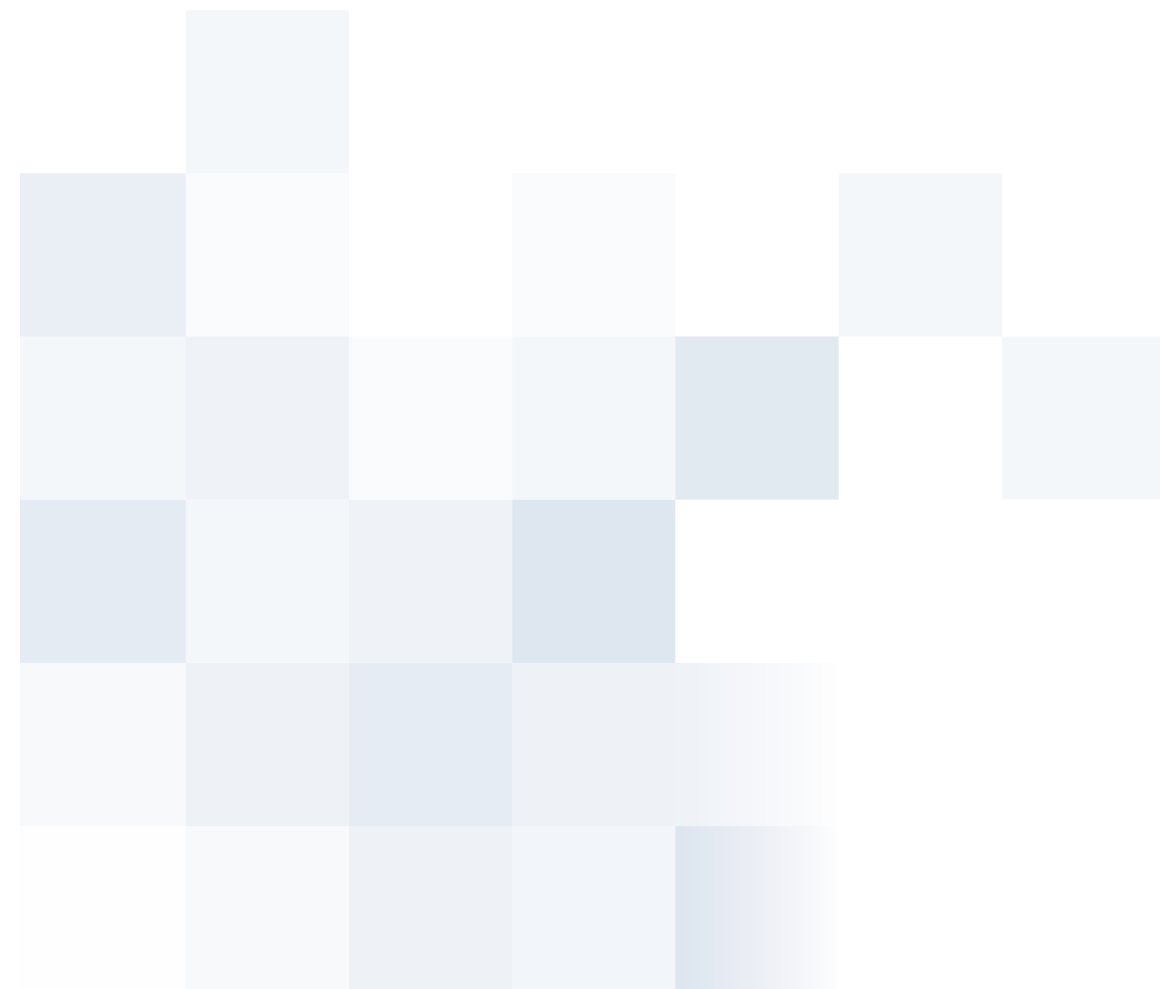
ACCORD :	Action concertée de coopération régionale de développement
CCTT :	Centre collégial de transfert de technologie
CEIM :	Centre d'entreprises et d'innovation de Montréal
CIRANO :	Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations
CLD :	Centre local de développement
CLIPP :	Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales
CQIB :	Centre québécois d'innovation en biotechnologie
CQRDA :	Centre québécois de recherche et de développement de l'aluminium
CQVB :	Centre québécois de valorisation des biotechnologies
CRIAQ :	Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale au Québec
CSN :	Confédération des syndicats nationaux
CST :	Conseil de la science et de la technologie
C-TPAT :	<i>Customs-Trade Partnership Against Terrorism</i>
CTREQ :	Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec
DIRD :	Dépenses intérieures de recherche et développement
DIRDE :	Dépenses intérieures de recherche et développement des entreprises
ETC :	Équivalent temps complet
FIER :	Fonds d'intervention économique régional
FLI :	Fonds local d'investissement
FQRNT :	Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies
FQRSC :	Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
FRSQ :	Fonds de la recherche en santé du Québec
G7 :	Groupe des sept pays les plus industrialisés de la planète
HEXAGRAM :	Institut de recherche-crédation en arts et technologies médiatiques
LEED :	<i>Leadership in energy and environmental design</i>
MDEIE :	Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
MRC :	Municipalité régionale de comté
MSBI :	MSBi Capital
OBNL :	Organisme à but non lucratif
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
ORPEX :	Organismes régionaux de promotion des exportations
OSBL :	Organisme sans but lucratif
PASI :	Programme d'appui stratégique à l'investissement
PIB :	Produit intérieur brut
PME :	Petite et moyenne entreprise
PROMPT :	Partenariats de recherche orientée en microélectronique, photonique et télécommunications
PSIF :	Programme de soutien à l'industrie forestière
PSPE :	Programme de soutien aux projets économiques
PSR :	Programme de soutien à la recherche
R-D :	Recherche et développement
SOVAR :	Société de valorisation des applications de la recherche
SQRI :	Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, Un Québec innovant et prospère
UNIVALOR :	Gestion UNIVALOR
VALEO :	Gestion VALEO s.e.c

Développement économique
Innovation Exportation



Annexe I

Organigramme du Ministère



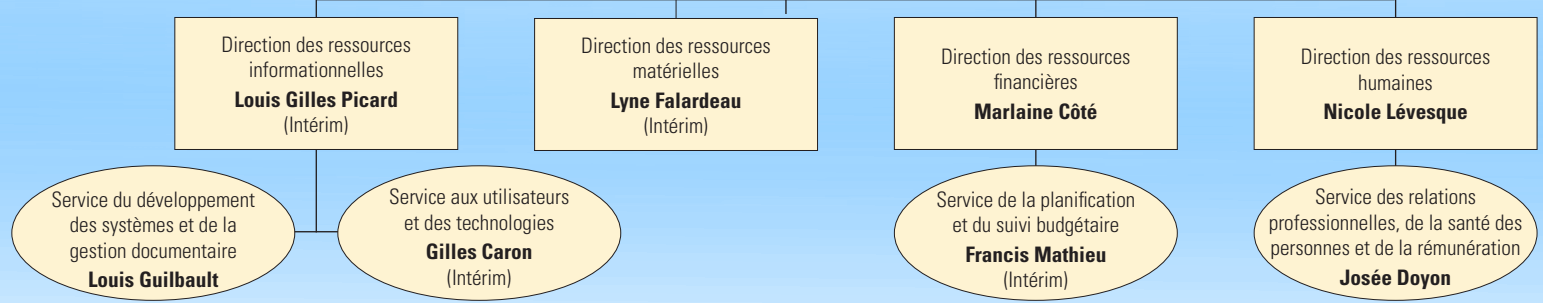
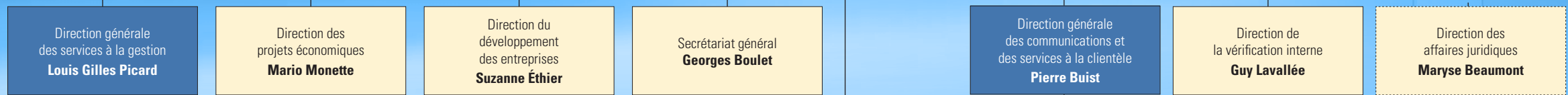
Ministre
 Développement économique,
 Innovation et Exportation
Raymond Bachand

Sous-ministre
Gilles Demers

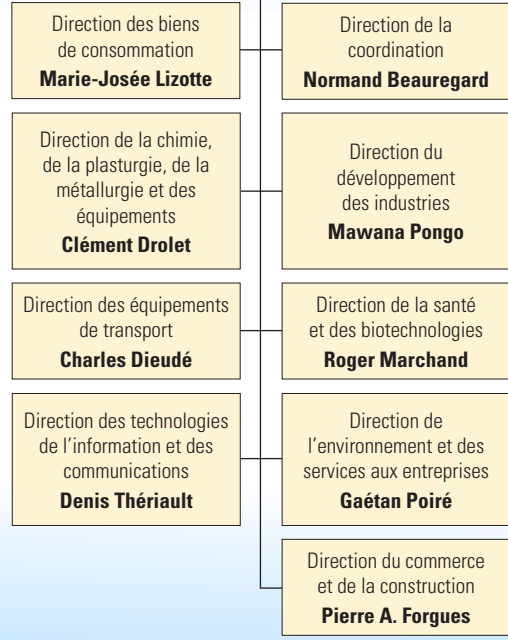
Conseil de la science
 et de la technologie
Marie-France Germain

Secrétaire général
Alain Bergeron

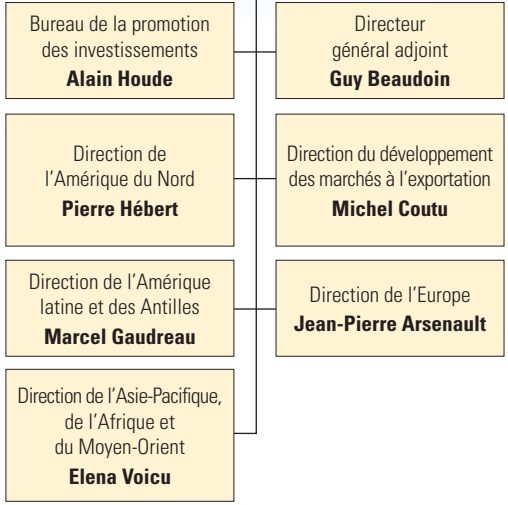
- Investissement Québec (IQ)
- Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB)
- Société générale de financement (SGF)
- Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (SIQCA)
- Société Innovatech du sud du Québec (SISQ)
- Société Innovatech Régions ressources (SIRR)
- Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
- Coopérative régionale d'électricité de St-Jean-Baptiste-de-Rouville (CRESTBR)
- Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)
- Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies (FQRNT)
- Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC)
- Conseil des partenaires économiques (CPE)



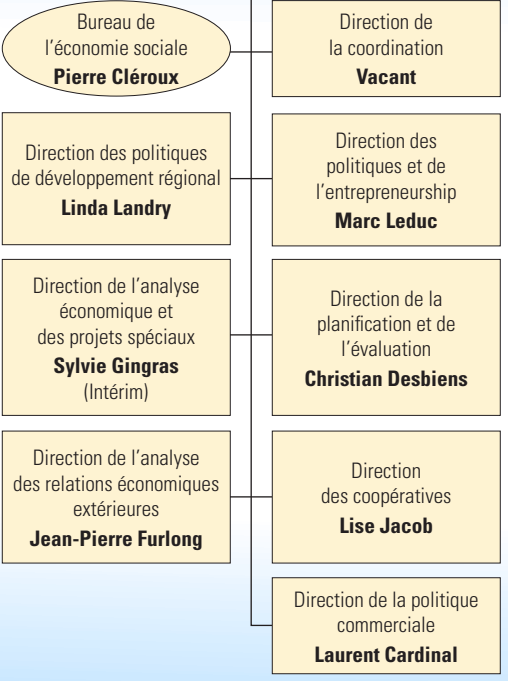
Direction générale de l'industrie et du commerce
 Sous-ministre adjointe
Madeleine Caron



Direction générale de l'exportation et de la promotion des investissements
 Sous-ministre adjoint
François Bouilhac



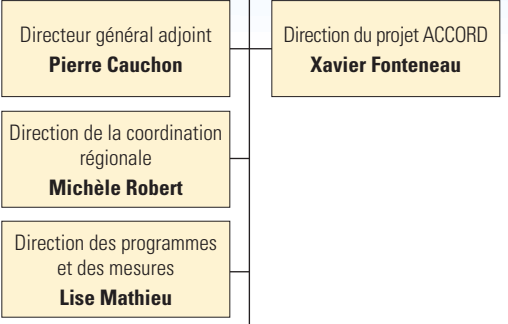
Direction générale des politiques et des sociétés d'État
 Sous-ministre adjoint
Pierre Cléroux



Direction générale de la recherche, de la science et de la technologie
 Sous-ministre adjointe
Geneviève Tanguay



Direction générale des affaires économiques régionales
 Sous-ministre adjoint
Mario Bouchard



Directions régionales

Bas-Saint-Laurent Roger Cyr	Saguenay – Lac-Saint-Jean Michel Jean	Capitale-Nationale Jacques Drolet
Mauricie Robert De Nobile	Estrie Robert Fortin	Montréal Yves Lafortune (Intérim)
Outaouais Jeffrey MacHan	Abitibi-Témiscamingue Gilles Quintal	Côte-Nord Jacques Chiasson
Nord-du-Québec Michel Jean	Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine Françoise Joncas	Chaudière-Appalaches Guy Larose
Laval Diane Bélanger	Lanaudière Daniel Boutin	Laurentides Christiane Papineau
Montérégie Yves Lafortune	Centre-du-Québec Vincent Bourassa	

Développement économique
Innovation | Exportation



Annexe 2

Tableau schématique détaillé du Plan stratégique 2005-2008



PLAN STRATÉGIQUE 2005-2008

Notre vision « Que le MDEIE soit reconnu pour son leadership d'orientation, d'influence, de concertation et d'intervention en matière de soutien au développement économique, scientifique, technologique et régional. »

ENJEUX

COMPÉTITIVITÉ INTERNATIONALE DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE DES RÉGIONS

LEADERSHIP DU MDEIE ET PERFORMANCE DE L'ORGANISATION

ORIENTATIONS

SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES

RENFORCER LES FACTEURS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT

APPUYER LA CONSOLIDATION ET LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUES DES RÉGIONS

INVESTIR DANS LES RESSOURCES HUMAINES COMME FONDEMENT DES ACTIONS DU MINISTÈRE

AXES D'INTERVENTION

APPROPRIATION DE L'INNOVATION PAR LES ENTREPRISES

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS NORD-AMÉRICAINS ET INTERNATIONAUX

ACCROISSEMENT DE L'INVESTISSEMENT PRIVÉ

MAINTIEN DU SYSTÈME DE R-D ET CONSOLIDATION D'UN ENVIRONNEMENT PROPICE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA BASE ENTREPRENEURIALE

AUGMENTATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DES RÉGIONS

DÉVELOPPEMENT, ADAPTATION ET TRANSFERT DES COMPÉTENCES

OBJECTIFS ET INDICATEURS

- 1** Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des investissements en machines et équipement dans les entreprises.
- Investissements en machines et équipement (M\$).
- 2** Jusqu'en 2008, favoriser annuellement une augmentation des dépenses intérieures de R-D des entreprises (DIRDE).
- Dépenses intérieures de R-D des entreprises par an.
- 3** D'ici 2007-2008, intensifier les collaborations entre les milieux de la recherche institutionnelle et les entreprises, et plus particulièrement les collaborations de recherche contractuelle entre les entreprises et les universités.
- Pourcentage de la recherche universitaire financé par l'entreprise.
- 4** Jusqu'en 2008, maintenir un taux de croissance annuel de 5 % du nombre d'entreprises bénéficiant du soutien des centres collégiaux de transfert technologique (CCTT).
- Nombre d'entreprises clientes.
 - Pourcentage d'augmentation.

- 5** D'ici 2008, renforcer la fonction exportation des entreprises sur les marchés nord américains et internationaux:
- Renforcement de la fonction exportation dans 700 entreprises ainsi réparties : 150 en 2005-2006, 250 en 2006-2007 et 300 en 2007-2008.
 - Consolidation des marchés pour 945 entreprises à raison de 315 entreprises par an.
 - Diversification des marchés pour 390 entreprises à raison de 130 entreprises par an, sur les seuls marchés internationaux.
- Entreprises ayant renforcé la fonction exportation.
 - Entreprises ayant consolidé des marchés.
 - Entreprises ayant diversifié leurs marchés.

- Jusqu'en 2008, cibler annuellement 10 sociétés étrangères qui manifestent un intérêt à investir au Québec à la suite d'une intervention du Ministère.
- Nombre, par secteur, d'entreprises ciblées sollicitant une deuxième rencontre.
- 6** Jusqu'en 2008, soutenir annuellement, de concert avec Investissement Québec, la Société générale de financement et les autres partenaires nationaux et locaux, la réalisation de 40 projets d'investissements étrangers totalisant 800 millions de dollars.
- Nombre de projets soutenus.
 - Valeur des investissements.
- 7** D'ici 2008, accroître la part du secteur privé dans le capital de risque par la transformation des sociétés Innovatech et la création de fonds d'investissement public-privé sur une base régionale et sectorielle.
- Montant de capital privé de chacune des trois sociétés Innovatech.
 - Part de capital privé sur le total de chacune des trois sociétés Innovatech.
 - Nombre de fonds régionaux et sectoriels constitués par région administrative.
 - Montant de capital privé par fonds régional et par fonds sectoriel.
- 8** D'ici 2008, mettre en place deux nouvelles pratiques de collaboration par année. Ces pratiques doivent mettre en relation au moins deux intervenants gouvernementaux engagés dans la réalisation d'actions communes liées à la promotion et à la prospection des investissements étrangers.
- Nombre de nouvelles pratiques de collaboration mises en place par an.

- 9** D'ici 2008, porter l'effort de la société québécoise en recherche et développement (recherche industrielle et recherche institutionnelle) à 3 % de son PIB.
- Pourcentage des dépenses intérieures de R-D (DIRD) par rapport au PIB.

- 10** Jusqu'en 2008, favoriser annuellement la création de 150 nouvelles coopératives et de 2 000 nouveaux emplois coopératifs.
- Nombre de coopératives créées par an.
 - Nombre d'emplois totaux dans les coopératives non financières.
 - Nombre d'emplois « nets » créés.
- D'ici 2008, accroître de 3 % le taux de passage de la première à la deuxième année des nouvelles entreprises de moins de cinq employés soutenues par les CLD.
- Taux de passage de la première à la deuxième année des entreprises de moins de cinq employés soutenues par les CLD.
- 11** D'ici 2008, conserver le taux de survie des coopératives, après cinq ans, à plus de 60 %.
- Taux de survie des coopératives (excluant les secteurs de l'habitation et des services financiers) (trois, cinq et 10 ans).
- 12** D'ici 2008, implanter 20 cellules de relève qui regrouperaient entre 160 et 200 chefs d'entreprise, pour aider les chefs d'entreprise qui quittent la vie active à planifier leur remplacement en vue d'améliorer les chances de survie de l'entreprise.
- Nombre de cellules de relève (clubs de continuité) implantées par an.

- 13** D'ici 2008, favoriser l'accroissement de l'indice de diversité industrielle des régions.
- Indice de diversité industrielle par MRC.

- 14** D'ici 2008, définir un cadre de gestion des compétences, compléter le profil de compétences pour les gestionnaires et les professionnels et intégrer la gestion prévisionnelle de main-d'œuvre aux activités courantes de gestion.
- Pourcentage de profils définis pour les gestionnaires et les professionnels.
 - Pourcentage de gestionnaires ayant des attentes signifiées à l'égard de la gestion par compétence.

Développement économique, Innovation et Exportation
Québec

Annexe 3

Reddition de comptes
relative aux actions envisagées
du Plan annuel de gestion
des dépenses 2006-2007



REDDITION DE COMPTE RELATIVE AUX ACTIONS ENVISAGÉES DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2006-2007

Selon l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le rapport annuel de gestion doit comprendre les résultats obtenus par rapport aux objectifs prévus par le plan annuel de gestion des dépenses. Le tableau ci-dessous fournit les explications nécessaires.

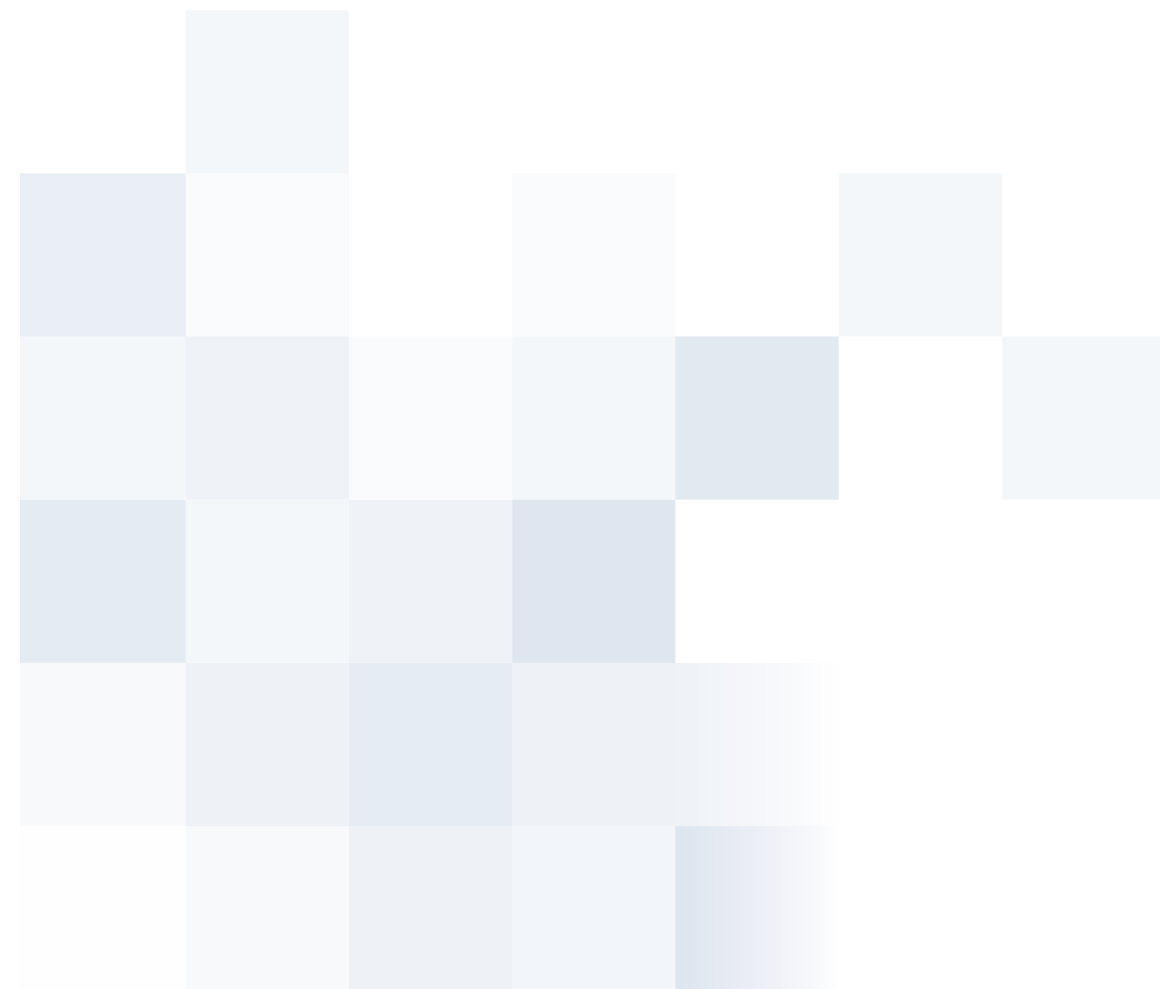
TABLEAU A-1 ACTIONS ENVISAGÉES DU PLAN ANNUEL DE GESTION DES DÉPENSES 2006-2007 DANS LE PRÉSENT RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Actions envisagées	Endroit où il est question de chaque action
ORIENTATION : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ET LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES	
Mettre en oeuvre la stratégie gouvernementale de développement économique l'Avantage québécois.	Fait saillant, page 15
Mettre en oeuvre une stratégie de promotion et de prospection des investissements directs étrangers.	Objectif 8, page 34
Soutenir les entreprises dans les étapes préalables à la concrétisation de leurs investissements.	Objectif 6, page 30
Mettre en oeuvre des stratégies industrielles dans trois secteurs clés, à savoir le secteur aéronautique, le secteur biopharmaceutique et l'industrie du textile.	Fait saillant, pages 16-17
Actualiser et arrimer l'approche de développement des marchés d'exportation avec l'Avantage québécois et la nouvelle politique de développement des relations internationales présentement en élaboration.	Objectif 5, page 28
Accompagner les entreprises sur les marchés d'exportations, particulièrement sur ceux présentant un fort potentiel.	Objectif 5, page 28
ORIENTATION : RENFORCER LES FACTEURS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT	
Réviser la Politique québécoise de la science et de l'innovation.	Fait saillant, page 16
Accentuer la valorisation et le transfert des résultats de la recherche vers les entreprises créatrices de richesse.	Fait saillant, page 16
Élaborer une stratégie de développement de l'entrepreneurship.	Fait saillant, page 17
ORIENTATION : APPUYER LA DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE DES RÉGIONS	
Mettre en oeuvre une approche de diversification économique destinée aux municipalités monoindustrielles.	Objectif 13, page 39
Conclure avec les partenaires économiques régionaux, des ententes de mise en oeuvre assurant le développement des créneaux d'excellence identifiés par les régions, dans le cadre des ententes ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement), et mettre en oeuvre les plans d'action qui en découlent.	Objectif 13, page 39
Élaborer une stratégie de développement économique des régions.	Fait saillant, page 17
Soutenir des projets de démarrage et d'expansion d'entreprises.	Fait saillant, page 17
ORIENTATION : AMÉLIORER LA PRESTATION DE SERVICES DU MINISTÈRE ET FAVORISER LA COORDINATION, LA CONCERTATION ET LA MOBILISATION DE TOUS LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET SCIENTIFIQUES	
Développer des outils permettant de faciliter le traitement des dossiers des promoteurs qui veulent réaliser au Québec des projets porteurs de développement économique, notamment en leur assignant un chargé de projet.	Fait saillant, page 17
Participer à l'élaboration de la dimension économique de la nouvelle politique de développement des relations internationales et par la suite, coordonner sa mise en oeuvre.	Objectif 5, page 28



Annexe 4

Tableau schématique de
la Déclaration de services
aux citoyens, aux entreprises
et aux organismes



DÉCLARATION DE SERVICES AUX CITOYENS, AUX ENTREPRISES ET AUX ORGANISMES

La Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes démontre l'engagement du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation à répondre aux demandes et aux questions de ses clientèles avec courtoisie et rapidité.

NOS SERVICES	NOS OBJECTIFS POUR DES SERVICES DE QUALITÉ	NOS ENGAGEMENTS À VOTRE ÉGARD	AMÉLIORATION DES SERVICES
<p>Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation oriente particulièrement ses services vers les entreprises, et ce, tout au long de leur développement. Il entretient également des relations d'affaires avec d'autres groupes de clientèles, à titre d'exemples, les citoyens, les organismes et la relève scientifique. Les services sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Information générale et spécialisée ■ Accompagnement et conseils ■ Aide financière ■ Activités d'information, de sensibilisation et de formation ■ Activités promotionnelles <p>Le Ministère entretient aussi des partenariats avec de nombreux intervenants, notamment les collectivités locales, régionales et sectorielles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Offrir un service courtois et respectueux en faisant preuve de politesse et en écoutant avec attention les besoins exprimés. ■ Assurer un accès facile à nos services en offrant plusieurs modalités d'accès : <ul style="list-style-type: none"> ■ téléphone ■ courrier postal ou électronique ■ Internet ■ expositions et salons pour le grand public ■ Fournir des renseignements clairs et concis. ■ Diriger rapidement le client vers le bon intervenant et le guider efficacement dans ses démarches. ■ Traiter toute demande avec diligence. ■ Faire preuve de transparence, d'équité et d'impartialité dans le traitement des demandes. ■ Assurer la protection des renseignements dans le respect des lois en vigueur. 	<p>AU TÉLÉPHONE</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Lors de l'accueil téléphonique, faire en sorte que votre interlocuteur se nomme dès le début de la conversation. ■ Lorsque vous accédez à une boîte vocale : <ul style="list-style-type: none"> ■ vous offrir la possibilité de parler à quelqu'un, durant les heures ouvrables; ■ vous rappeler dans la journée ouvrable suivante. <p>DANS NOS BUREAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire en sorte que vous soyez accueilli par une personne en mesure de recevoir votre demande ou de vous diriger vers le bon intervenant. <p>Les bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.</p> <p>SUR INTERNET</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Présenter une information complète et à jour. ■ Offrir des publications téléchargeables ou des bons de commande en ligne lorsque les publications sont vendues. ■ Accroître l'accès à des programmes et à des services en ligne. <p>PAR COURRIER POSTAL ET ÉLECTRONIQUE</p> <p>Demandes d'information</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Adressées par courriel : <ul style="list-style-type: none"> ■ Vous transmettre un accusé de réception électronique dans un délai de deux jours ouvrables. ■ Adressées par courrier ou télécopieur : <ul style="list-style-type: none"> ■ Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables. <p>L'accusé de réception peut contenir la réponse attendue dans les cas simples comme la transmission d'information générale. Dans les cas plus complexes, une réponse vous est expédiée dans un délai de 12 jours ouvrables. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt.</p> <p>Demandes d'aide financière</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables. ■ Répondre à votre demande dans un délai de 20 jours ouvrables, à partir du moment où la demande est complète. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt. <p>Autres demandes</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Vous faire parvenir un accusé de réception dans un délai de deux jours ouvrables suivant la réception de votre demande. ■ Donner suite à votre demande dans un délai de 15 jours ouvrables. Si, pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous ne pouvons respecter ce délai, nous vous en informerons aussitôt. 	<p>Afin d'améliorer nos services, nous nous engageons à évaluer votre satisfaction, notamment par des enquêtes.</p> <p>PLAINTES SUR LA QUALITÉ DES SERVICES</p> <p>Les engagements du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation pris en vertu de la Déclaration de services aux citoyens, aux entreprises et aux organismes peuvent faire l'objet d'une plainte. Celle-ci peut concerner l'accessibilité des services, le professionnalisme et la courtoisie, la qualité, la rapidité ou l'équité du service ainsi que la confidentialité. Dans l'éventualité où vous seriez insatisfait d'un service rendu, nous vous encourageons à communiquer avec le Bureau des plaintes, lorsque vous ne parvenez pas à vous entendre avec l'unité responsable du service.</p> <p>Vous pouvez formuler une plainte par téléphone, par courriel ou par la poste, en vous adressant au :</p> <p>SECRÉTAIRE GÉNÉRAL Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation</p> <p>Bureau des plaintes 710, place D'Youville, 6^e étage Québec (Québec) G1R 4Y4 Téléphone : 418 691-5656 (frais d'appel acceptés) Télécopieur : 418 646-6497 Courriel : plainte@mdeie.gouv.qc.ca</p> <p>Les plaintes seront traitées avec diligence. À cet égard, nous prenons les engagements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Faire parvenir un accusé de réception dans un délai de cinq jours ouvrables, dans le cas des plaintes formulées par écrit. ■ Donner suite à chaque plainte dans un délai de 15 jours ouvrables ou vous informer, à l'intérieur de ce délai, des motifs justifiant un délai de traitement plus long.

COMMENTAIRES

Nous vous invitons à adresser vos commentaires sur nos services ainsi que vos suggestions d'amélioration à nos différents bureaux. Vous pouvez également nous les faire parvenir par courriel à l'adresse info@mdeie.gouv.qc.ca. Notre personnel est prêt à accueillir vos remarques et à les transmettre à la direction concernée du Ministère.

*Développement
économique, Innovation
et Exportation*

Québec 